



Agence de Développement local



Ce formulaire doit être soumis électroniquement. Il sera traité par l'administration renseignée ci-contre :



Service public de Wallonie

Économie, Emploi, Recherche
Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle
Direction de l'Emploi et des Permis de travail

Place de la Wallonie, 1 (Bâtiment II, 4ème étage)
5100 Jambes

Les questions que vous vous posez trouvent probablement réponse dans la notice explicative.

En cas de difficulté, vous pouvez consulter le site internet

<http://emploi.wallonie.be>

ou joindre une des personnes de contact.

Direction de l'Emploi et des Permis de travail

Site internet : <http://emploi.wallonie.be>

Personnes de contact

Mme Isabelle THOMAS, Attachée

Tél : 081 33 42 78

E-mail : isabelle.thomas@spw.wallonie.be

M. Geoffrey LECOMTE, Attaché

Tél : 081 33 43 44

E-mail : geoffrey.lecomte@spw.wallonie.be

M. Steve MARTELEUR, Assistant (paiements)

Tél : 081 33 43 59

E-mail : steve.marteleur@spw.wallonie.be

M. Aurélien JONETTE, Attaché

Tél : 081 33 43 65

E-mail : aurelien.jonette@spw.wallonie.be

Agence de Développement local Rapport d'activité

Objet

L'agence de développement local (ADL) est un outil à la disposition des communes de maximum 40.000 habitants destiné à faire émerger, dans le cadre d'un partenariat avec tous les acteurs locaux, des projets potentiellement créateurs d'activité économique et d'emplois.

Sur base d'un partenariat de développement local rassemblant secteur public, secteur privé et monde associatif, les agents de développement ont pour mission première d'impulser et de soutenir des projets porteurs en termes de création d'activités économiques et/ou d'emplois durables.

Une subvention annuelle peut être accordée à l'ADL par le Service public de Wallonie pour couvrir partiellement ses frais de fonctionnement et la rémunération de deux agents (un agent de niveau A et un agent de niveau B ou C). Pour obtenir cette subvention, l'ADL doit être agréée par la Région. L'agrément est d'abord accordé par une commission pour une période de trois ans, renouvelable tous les 6 ans.

L'octroi de l'agrément implique un certain nombre d'obligations :

- la forme juridique d'une ADL sera, au choix, une asbl, une régie communale autonome ou une régie communale ordinaire (uniquement pour les expériences pilotes) ;
- le respect des missions dévolues à une ADL (voir le décret à ce sujet) ;
- une participation financière de la commune ou d'autres partenaires locaux au fonctionnement de l'ADL équivalent à 30% au moins de la subvention régionale ;
- l'engagement, par la commune, d'au moins deux agents pour l'agence : un de niveau universitaire, l'autre de niveau gradué ou secondaire supérieur ;
- élaborer un plan stratégique selon les modalités ;
- la remise annuelle à l'administration d'un rapport sur les projets de l'ADL et les actions concrètes accomplies au cours de l'année. Un canevas de ce rapport est proposé ci-dessous ;
- l'inscription des agents de l'ADL dans un processus de formation continue ;
- la réalisation par l'ADL d'actions de développement local non assurées par des opérateurs existants ;
- le développement d'actions cohérentes par rapport à la politique régionale ;
- la recherche de possibilités de rationalisation des structures de fonctionnement entre les dispositifs d'actions locales ;
- la prise en compte, dans les actions entreprises par l'ADL, du principe d'égalité des chances.

Réglementation

Base légale¹ :

¹ Les textes coordonnés peuvent être consultés sur le site Wallex contenant la banque de données juridiques de la Région wallonne (<http://wallex.wallonie.be>).

Décret wallon du 25 mars 2004 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux agences de développement local modifié en dernier lieu par le décret du 13 décembre 2017 et par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 janvier 2014. .

Arrêté du Gouvernement wallon du 15 février 2007 portant exécution du décret du 25 mars 2004 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux agences de développement local.

Table des matières

1. Coordonnées de L'Agence de Développement local (ADL).	3
2. Ressources Humaines.	4
3. Instances dirigeantes et participatives de l'ADL.	4
4. Partenariat.	6
5. Définition des priorités.	7
6. Actions récurrentes.	48
7. Indicateurs globaux.	49
8. Échange de connaissances et de bonnes pratiques dans le cadre de l'inter-ADL.	51
9. Formation continue des agents.	52
10. Commentaires (facultatif).	53
11. Déclaration sur l'honneur et engagements.	53
12. Protection de la vie privée et voies de recours.	54

1. Coordonnées de L'Agence de Développement local (ADL)

1.1. Identification de l'ADL

Dénomination

Agence de développement local de Frameries

Forme juridique

Régie communale

ASBL

Numéro d'entreprise

0 8 2 2 . 6 6 0 . 9 5 8

1.2. Adresse du siège social

Rue

Rue Archimède

Numéro

1

Boîte

Code postal

7 0 8 0

Localité

Frameries

Téléphone

0 6 5 / 6 1 . 1 2 . 1 1

Téléphone

0 6 5 / 6 1 . 1 2 . 1 8

Fax

E-mail

adl@frameries.be

1.3. Adresse du siège d'exploitation

L'adresse du siège d'exploitation est-elle la même que l'adresse du siège social ?

Oui

Non

2. Ressources Humaines

2.1. Agent employé n°1

M. Mme

Nom: Prénom:

Niveau de l'agent

Niveau A - universitaire
 Niveau B - graduat
 Niveau C - secondaire

Statut

Statutaire
 CDD
 CDI

Régime de travail

Temps plein
 Temps partiel

Date d'entrée: Date de sortie:

Est-ce un agent communal mis à disposition?

Oui
 Non

A-t-il eu une période d'absence de plus de 3 mois pendant l'année écoulée?

Oui
 Non

2.2. Agent employé n°2

M. Mme

Nom: Prénom:

Niveau de l'agent

Niveau A - universitaire
 Niveau B - graduat
 Niveau C - secondaire

Statut

Statutaire
 CDD
 CDI

Régime de travail

Temps plein
 Temps partiel

Date d'entrée: Date de sortie:

Est-ce un agent communal mis à disposition?

Oui
 Non

A-t-il eu une période d'absence de plus de 3 mois pendant l'année écoulée?

Oui
 Non

3. Instances dirigeantes et participatives de l'ADL

3.1. Instance n°1

Nom de l'instance:

Rôle de l'instance:

Fixation et modification du plan d'actions, contrôle des comptes & du budget, suivi des actions

Membres de l'instance :

	Nom	Prénom	Secteur d'activité
1	Disabato	Emmanuel	Bourgmestre
2	van Hout	Florence	1ère Échevine
3	Goffin	Guillaume	Conseiller communal
4	Caudron	Jérôme	Conseiller communal
5	Deligne	Michel	Membre du GPCA
6	Spanoghe	Michela	Directrice MRMB

3.2. Instance n°2

Nom de l'instance

Assemblée générale

Rôle de l'instance

Approbation des comptes, du plan d'action et du rapport d'activités

Membres de l'instance :

	Nom	Prénom	Secteur d'activité
1	Disabato	Emmanuel	Bourgmestre
2	van Hout	Florence	1ère Échevine
3	Goffin	Guillaume	Conseiller communal
4	Caudron	Jérôme	Conseiller communal
5	Sotteau	Joel	Conseiller communal
6	Coupe	Geoffrey	Conseiller communal
7	Malou	Arnaud	Conseiller communal
8	Dieu	Sophie	Conseillère communal
9	Thibaut	Stéphanie	Représentante IDEA
10	Bertiaux	Caroline	Représentante UCM
11	Deligne	Michel	Représentant GPCA
12	Demoustier	Jocelyne	Représentante PNHP
13	Henriquet	Serge	Représentant FUGEA

14	Robert	Patrick	Représentant Centre Culturel Frameries
15	Mazza	Christophe	Représentant VISIT Mons
16	Gilliard	Yannick	Représentant SPARKOH!
17	Cordy	Valérie	Représentante Fabrique de Théâtre
18	Spanoghe	Michela	Directrice MRMB
19	Wattiez	Virginie	Représentante CPAS Frameries

4. Partenariat

Pour chacun des secteurs, sélectionnez les partenaires avec lesquels vous avez mené des actions dans le courant de l'année.

<p>Tourisme</p> <p><input type="checkbox"/> Maison du Tourisme</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Office du Tourisme</p> <p><input type="checkbox"/> Syndicat d'initiatives</p> <p><input type="checkbox"/> GAL</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Parc naturel</p> <p><input type="checkbox"/> Contrat rivière</p> <p><input type="checkbox"/> CGT</p> <p><input type="checkbox"/> Province</p> <p><input type="checkbox"/> SPW</p> <p><input type="checkbox"/> Autres</p>	<p>Emploi</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Maison de l'emploi</p> <p><input type="checkbox"/> MIRE</p> <p><input type="checkbox"/> CISP</p> <p><input type="checkbox"/> OISP</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> FOREM</p> <p><input type="checkbox"/> Instances de bassin (IBFE)</p> <p><input type="checkbox"/> CPAS</p> <p><input type="checkbox"/> ALE</p> <p><input type="checkbox"/> PCS</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Province</p> <p><input type="checkbox"/> SPW</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres</p> <p>Précisez</p> <p>MRMB</p>
<p>Création d'activité</p> <p><input type="checkbox"/> Sowalfin</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Association de commerçants</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Groupement d'entreprises</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> SAACE</p> <p><input type="checkbox"/> Chambre de commerce</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> UCM</p> <p><input type="checkbox"/> Guichet</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Province</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> SPW</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Intercommunales de développement</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres</p> <p>Précisez</p> <p>SNI (Syndicat Neutre pour Indég</p>	<p>Agriculture/Transition</p> <p><input type="checkbox"/> GAL</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Parc naturel</p> <p><input type="checkbox"/> FRW</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> SPW</p> <p><input type="checkbox"/> CLDR</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Province</p> <p><input type="checkbox"/> Autres</p>
<p>ADL (hors inter ADL)</p>	
<p>Nom</p>	

5. Définition des priorités

5.1. Quelles sont les priorités retenues par ces acteurs locaux ?

Listez ci-dessous les différentes **priorités** retenues par les **acteurs locaux**.
Vous devrez ensuite décliner chacune de ces priorités en objectifs et actions.

N°	Intitulé
1	Dynamiser le secteur économique et commercial ainsi que l'emploi
2	Soutenir le développement du territoire au travers de l'agriculture, des produits locaux et du tourisme

Vous devez joindre en annexe le tableau récapitulatif reprenant vos différents objectifs et actions ainsi que leur statut en sortant de ce formulaire.

5.2. Fixation des objectifs et des actions

5.2.1. Priorité 1

1 Dynamiser le secteur économique et commercial ainsi que l'emploi

5.2.1.1. Objectifs et actions à court terme (2 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Développer la digitalisation des acteurs économiques locaux grâce à 3 actions à l'horizon 2022	En cours
2	Faciliter l'entrepreneuriat et l'employabilité des Framerois via 3 actions d'ici fin 2022	En cours

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Création d'un site internet et d'une newsletter propre à l'ADL à destination des acteurs de l'économie locale	1	Supprimée
2	Création d'un répertoire économique local en ligne	1	Terminée
3	Mise en place de formations liées au numérique	1	En cours
4	Mise en place d'un salon des métiers scientifiques	2	En cours
5	Mise en place d'ateliers dédiés à l'autoentrepreneuriat dans les écoles	2	Terminée
6	Valorisation des métiers en pénurie	2	A entamer

5.2.1.1.1. Action n°1 - Création d'un site internet et d'une newsletter propre à l'ADL à destination des acteurs de l'économie locale

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

L'action visant à la création d'un site internet et d'une newsletter propres à l'ADL, à destination des acteurs de l'économie locale, a été supprimée à l'issue d'un débat approfondi portant sur sa pertinence stratégique, son coût et sa valeur ajoutée. Plusieurs entreprises ont été consultées et cinq devis ont été remis. Les montants dépassaient le budget initialement prévu, représentant environ un sixième du budget total alloué à l'ADL, ce qui a été considéré comme disproportionné au regard des bénéfices attendus. Les devis mettaient en outre en évidence des coûts récurrents liés au support et à la maintenance post-crédation, augmentant encore l'impact financier à long terme.

Sur le fond, plusieurs membres de l'organe d'administration ont exprimé des doutes quant à la pertinence de créer un site internet dédié, dans un contexte où l'ADL dispose déjà d'un espace spécifique sur le site internet de la commune de Frameries.

La plus-value d'un site autonome par rapport à cet espace existant, combiné à l'utilisation des réseaux sociaux (page Facebook de l'ADL de Frameries), n'a pas été jugée suffisante pour justifier un tel investissement.

La réflexion a également porté sur la stratégie à long terme : si un site internet peut constituer une vitrine pertinente dans certains cas, son utilité devait être évaluée au regard des objectifs de l'ADL et de la capacité à amortir l'investissement dans la durée. À ce stade, cette cohérence stratégique n'a pas été clairement démontrée. Si l'intérêt de disposer d'un outil de communication tel qu'une newsletter a été reconnu par plusieurs intervenants, il a été estimé que celle-ci pourrait être envisagée sans nécessairement passer par la création d'un site internet autonome. Enfin, la majorité des participants à la discussion ont convergé vers une solution alternative, consistant à renforcer et développer l'espace dédié à l'ADL sur le site communal, notamment par la création de nouvelles pages et une communication plus ciblée via des liens directs, plutôt que vers la page d'accueil de la commune. Cette option permettrait de limiter les coûts, tout en améliorant la visibilité et l'efficacité de la communication de l'ADL, malgré certaines contraintes techniques liées à la plateforme Imio.

5.2.1.1.2. Action n°2 - Création d'un répertoire économique local en ligne

Description du projet

Il s'agit également d'une action de base afin d'améliorer la connaissance de notre territoire et des différents acteurs économiques qui le compose. Ce projet consiste en une prospection active et directe auprès des acteurs économiques de l'entité framerisoise afin qu'ils valident leurs coordonnées et acceptent leur utilisation selon le règlement général sur la protection des données (RGPD). Une fois ces données récoltées, elles seront mises en ligne via un répertoire économique local en ligne qui promotionnera et valorisera l'ensemble des acteurs de l'économie framerisoise.

Partenaires de l'action

Service Recettes Administration communale de Frameries, commerçants de l'entité, BCE, service IT Administration communale de Frameries, IDEA

Indicateurs

Nombre de partenaires : 5
Nombre d'acteurs économiques identifiés sur le territoire
Nombre d'acteurs ayant validé leurs coordonnées
Nombre d'acteurs ayant donné leur consentement RGPD
Nombre de fiches entreprises créées dans le répertoire
Amélioration de la connaissance du tissu économique local
Sentiment de visibilité accrue des acteurs économiques
Utilisation du répertoire par les citoyens, investisseurs ou porteurs de projets
Contribution à l'attractivité économique du territoire

Résultat atteint

La création du répertoire est opérationnelle. Celui-ci continue d'être alimenté par les visites du directeur et du président de l'organe d'administration de l'agence, lors de l'ouverture de nouveaux commerces au sein de l'entité. Une veille sur les réseaux sociaux est également pratiquée afin d'être au courant des ouvertures de nouveaux commerces sur les cinq communes de l'entité et un échange de données est également pratiqué avec IDEA. Le répertoire sert également de base de travail pour la publication de post Facebook sur la page de l'ADL mettant en valeur les commerces disponibles sur l'entité.

Obstacles rencontrés (facultatif)

Il s'agit d'un travail répétitif et non-automatisé encore à ce jour. Les bases de données sur lesquelles les agents travaillent pour la mise à jour des données de contact(s) sont peu didactiques et fort archaïques. Une collaboration avec le service IT de l'administration communale est actuellement en cours pour intégrer un onglet relatif aux commerçants dans l'application de téléphonie mobile que la commune souhaiterait développer. Un répertoire économique local en ligne constitue un outil à forte valeur ajoutée pour une ADL tant en termes de communication, que de visibilité et de pilotage du développement économique. Toutefois, sa réussite dépend largement de sa capacité à

être maintenu à jour, de l'automatisation des processus et de l'implication durable des acteurs économiques. Sans ces conditions, le projet risque de devenir rapidement obsolète ou chronophage.

5.2.1.1.3. Action n°3 - Mise en place de formations liées au numérique

Description du projet

Même les petits commerces doivent aujourd'hui gérer leur présence en ligne, se conformer à quelques règles simples du RGPD et, dès 2026, passer à la facturation électronique via Peppol, autant de défis qui peuvent affecter leur compétitivité sans accompagnement. Un soutien structuré leur permet de répondre efficacement à ces besoins numériques urgents, de transformer le RGPD en opportunité et de réussir la transition vers la facture électronique grâce à des solutions simples et accessibles.

Partenaires de l'action

Le SNI - Syndicat Neutre pour Indépendants avec le soutien du SPF Économie et de l'Union européenne
Digital Wallonia & l'Agence du Numérique avec le soutien de la Wallonie
Coolbill & JFG Expertise

Indicateurs

-Nombre de partenaires : 5 (en évolution)
-Type de partenariats : institutionnel et privé
-Nombre de formations : 5 sur la période 05/12/2025 - 06/01/2026

Résultat atteint

Relai de formations et d'informations pro-actif :
> Cyber Challenge
> Facturation PEPPOL : Webinaires : 12 et 26 janvier 2026 / Sessions d'information : 15 et 29 janvier 2026
> Coaching Digital 100% gratuit
> Séance d'information gratuite sur la facturation électronique : 18/12/2025

Obstacles rencontrés (facultatif)

La mise en place de formations numériques à destination des commerçants, pilotées par notre ADL se heurte à des freins humains, organisationnels, financiers et culturels. Leur dépassement suppose une approche progressive, des formats flexibles, une forte coordination locale et, idéalement, un appui externe (partenaires, outils numériques, financements). Sans ces leviers, le dispositif risque de rester ponctuel, peu fréquenté ou difficilement pérenne.

5.2.1.1.4. Action n°4 - Mise en place d'un salon des métiers scientifiques

Description du projet

Organiser un événement à l'échelle de « Mons-Borinage » en partenariat avec les ADL locales et les partenaires actifs dans le domaine de l'emploi et/ou de la formation ciblant plus spécifiquement les jeunes et les femmes éloignées de l'emploi. En plus de la présence d'employeurs des secteurs porteurs, des ateliers et conférences et autres animations orientées sur les débouchés et opportunités d'emploi présentes au sein des secteurs scientifiques, numériques et industriels seront proposés :
-Conférence sur les métiers numériques
-Rencontre avec des professionnelles de l'industrie, du numérique et des sciences issues des secteurs qui semblent leur être peu accessible
-Ateliers découvertes et initiation aux métiers présentés
-Bilan du parcours emploi/formation par les partenaires

Partenaires de l'action

AVOMARC, UCM, ADL du Hainaut, MRMB, Forem, partenaires privés (entreprises des deux zonings de Frameries), SAPRKOH!, JDE Entreprise SUDINFO

Indicateurs

- En cours

- Nombre de réunions : 5 réunions avec la SPARKOH ! prise de contact / réunion avec l'administration communale / séance d'information concernant l'événement Robotix (SPARKOH !) / Réunion avec la maison de l'Emploi / Réunion avec l'ADL de Colfontaine / Réunion SUDINFO JDE 2025-2026
- Nombre de partenaires : 5
- Type de partenariats : matériel avec la mise à disposition de lieu/ organisationnel
- Nombre de visiteurs

Résultat atteint

Des pistes de co-organisation du projet existent bel et bien avec plusieurs acteurs mais pour faire le lien avec le point suivant "obstacles rencontrés", l'effort à consentir pour mener à bien un tel projet est actuellement disproportionné par rapport aux capacités de l'équipe en place.

Obstacles rencontrés (facultatif)

Projet fédérateur présentant un intérêt certain, sa mise en œuvre requiert une réflexion sur les moyens supplémentaires à mobiliser avant toute concrétisation. Un investissement humain et financier considérable est à envisager à l'aune de celui-ci et des retombées potentielles.

5.2.1.1.5. Action n°5 - Mise en place d'ateliers dédiés à l'autoentrepreneuriat dans les écoles

Description du projet

Création d'ateliers afin de sensibiliser les élèves de 5e /6e secondaire à l'autoentrepreneuriat.
En partenariat avec les écoles de l'entité et les organismes partenaires accompagnant les jeunes indépendants, l'ADL a pour objectif de coordonner des sessions d'information à destination des jeunes publics.
Programme type :
-Présentation du métier d'indépendant, avantage et risque
-Les démarches à effectuer
-Les aides et accompagnements possibles

Partenaires de l'action

Institut Saint-Luc (Frameries) & AVOMARC (couveuse d'entreprise agréée SAACE, active dans le bassin Cœur du Hainaut)

Indicateurs

- Nombre de réunions 2
- Nombre de partenaires : 2
- Type de partenariats : écoles secondaire / SAACE
- Nombre de participants : 50 à 60

Résultat atteint

Le projet a été réalisé avec succès. Avomarc avec la coordination de l'ADL a réalisé la sensibilisation des élèves de 5e /6e secondaire de l'école Saint-Luc à l'autoentrepreneuriat.
L'école Saint-Luc très heureuse de la réalisation de cette séance d'information est demandeuse pour réitérer cette expérience.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.1.1.6. Action n°6 - Valorisation des métiers en pénurie

Description du projet

Le projet vise à valoriser les métiers en pénurie sur le territoire afin d'améliorer leur attractivité auprès des publics cibles (demandeurs d'emploi, jeunes, personnes en reconversion professionnelle). Il s'agit de changer l'image de ces métiers, de mieux faire connaître leurs débouchés réels et de faciliter la mise en relation entre les employeurs et les candidats potentiels.

Les actions peuvent inclure :

- La réalisation d'outils de communication (témoignages, vidéos, fiches métiers simplifiées)
- L'organisation d'événements (forums métiers, visites d'entreprises, rencontres avec des professionnels)
- Des actions de sensibilisation dans les écoles, centres de formation ou structures d'insertion
- Une collaboration renforcée avec les acteurs de l'emploi et de la formation

Ce projet s'inscrit dans une logique de développement économique local, de lutte contre le chômage et de réponse aux besoins en main-d'œuvre des entreprises du territoire.

Partenaires de l'action

Partenaires publics et privés potentiels

Partenaires publics :

- Communes et intercommunales
- ADL du cœur du Hainaut
- Région (compétences emploi et formation)
- Services de l'emploi (Forem / CISP / MRMB / CPAS)
- Missions locales
- Centres de formation (IFAPME, Hautes Écoles)
- Établissements scolaires (athénées, collèges, lycées, écoles techniques)

Partenaires privés :

- Entreprises locales confrontées à des difficultés de recrutement (entreprises des deux zonings industriels de Frameries)
- Fédérations professionnelles
- Agences d'intérim
- Organismes de formation privés
- Associations d'insertion socio-professionnelle
- Médias locaux (presse, radios, réseaux sociaux territoriaux : Télé-MB et SUDINFO JDE par ex.)

Indicateurs

Indicateurs possibles et facilement mis en place :

- Nombre de partenaires impliqués dans le projet
- Nombre d'actions menées (événements, ateliers, interventions)
- Taux de participation aux actions (publics et entreprises)
- Nombre de supports de communication diffusés
- Nombre de mises en relation entreprises/candidats
- Retours qualitatifs des participants (questionnaire simple de satisfaction)

Résultat atteint

À entamer

Résultats attendus :

- Meilleure connaissance des métiers en pénurie par le public cible
- Amélioration de l'image de ces métiers
- Renforcement des liens entre acteurs de l'emploi, de la formation et entreprises
- Augmentation du nombre de candidats intéressés par ces métiers
- Contribution à la réduction des difficultés de recrutement des entreprises locales
- Dynamisation de l'attractivité économique du territoire

Obstacles rencontrés (facultatif)

Obstacles éventuels à la concrétisation du projet :

- Image négative persistante de certains métiers (conditions de travail, horaires, pénibilité)

- Difficulté à mobiliser les entreprises (manque de temps, disponibilité limitée)
- Manque de coordination entre les acteurs
- Faible participation du public cible
- Contraintes budgétaires pour les actions de communication
- Décalage entre les attentes des candidats et la réalité des métiers

Et cela sans oublier la charge que représente l'élaboration d'un tel projet (cfr. Action n°4) pour une équipe de deux agents au sein de l'ASBL ADL.

5.2.1.2. Objectifs et actions à moyen terme (3-5 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Soutenir le commerce local et lutter contre les cellules vides via 5 actions d'ici 2025	En cours
2	Améliorer l'attractivité du centre urbain comme levier de développement économique grâce à 4 actions d'ici 2025	En cours
3	Développer les services de proximité via 3 actions d'ici 2025	En cours

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Mise en place de chèques-commerces	1	Terminée
2	Mise en place d'autocollants "trompe-l'oeil" sur les vitrines des cellules vides	1	Supprimée
3	Mise en place d'un Pop-Up store	1	Supprimée
4	Mise en place du projet "L'art au service des commerces"	1	En cours
5	Développement du pôle commercial de "L'Épicentre"	1	Terminée
6	Réhabilitation de l'établissement "L'Harmonie" en centre culturel	2	Terminée
7	Développement de nouveaux commerces de proximité/Horeca dans le périmètre de la Grand-Place	2	Supprimée
8	Réhabilitation du lieu dit "Les Arcades" (ancien site Doosan) en surface commerciale	2	En cours
9	Mise en place du nouveau Schéma de Développement Communal (SDC)	2	Terminée
10	Implantation du Service d'Aide aux Familles et Seniors du Borinage sur le site de la plaine Volders	3	Terminée
11	Développement de services liés à l'accueil extra-scolaire	3	En cours
12	Sensibilisation aux métiers liés à la	3	En cours

petite enfance

5.2.1.2.1. Action n°1 - Mise en place de chèques-commerces

Description du projet

Une aide indirecte aux commerces locaux dotée d'un double objectif a également été mise en place. En effet, des bons d'achat de 25 et 50 € offerts à l'ensemble des citoyens ont permis d'aider les ménages en difficulté suite aux changements intervenus durant la crise et aux lourdes conséquences sur l'emploi qu'elle implique. Par ailleurs, ce flux injecté dans l'économie locale, et dirigé vers les commerces locaux, à l'exception des enseignes nationales et internationales, a permis à ces entités de maintenir une activité et de résorber la désertion de la clientèle habituelle, notamment vers les géants du web.

Partenaires de l'action

Commune de Frameries

Indicateurs

Nombre de partenaires : 1

Type de partenariats : support technique et institutionnel

Résultat atteint

Projet réalisé en 2021

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.1.2.2. Action n°2 - Mise en place d'autocollants "trompe-l'oeil" sur les vitrines des cellules vides

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Le projet visait à améliorer l'image et l'attractivité des rues commerçantes en traitant les cellules commerciales vacantes. Il consistait à installer des autocollants « trompe-l'œil » sur les vitrines vides afin d'assurer une continuité visuelle, de limiter la perception de vacance commerciale et de valoriser ces locaux, à la fois sur le plan esthétique et informatif (vente ou location).

Ce projet a été abandonné en raison des difficultés à obtenir les autorisations nécessaires auprès des propriétaires, souvent injoignables ou réticents, ainsi que du coût élevé des autocollants, qui constituait un frein financier important.

5.2.1.2.3. Action n°3 - Mise en place d'un Pop-Up store

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Les principaux freins résident dans la complexité administrative, les coûts de mise en place, l'incertitude économique et la coordination des acteurs, qui peuvent remettre en question la faisabilité et la pertinence du projet sans oublier les contraintes relatives à l'arrêté de subvention pour la maternité commerciale de Frameries (soumise à Feder jusqu'à l'été 2030) qui précise que l'opération cofinancée ne peut connaître de modification importante affectant sa nature ou les conditions de la mise en œuvre de celle-ci.

Ci-dessous, vous trouverez une liste des freins que nous avons soulevés/rencontrés lors des phases de réflexion relatives à l'élaboration de ce projet.

Freins juridiques et réglementaires :

- Contraintes contractuelles (baux commerciaux existants, clauses d'exclusivité, durée minimale d'occupation).

- Normes de sécurité et d'accessibilité (ERP) pouvant nécessiter des aménagements coûteux ou complexes.
 - Assurances obligatoires et responsabilités en cas de dommages ou d'accidents.
- Freins financiers :
- Coût de location temporaire parfois élevé malgré la courte durée.
 - Frais d'aménagement et de démontage (mobilier, signalétique, raccordements).
 - Rentabilité incertaine, notamment si la fréquentation est insuffisante ou la durée trop courte.
 - Budget communication nécessaire pour assurer la visibilité du pop-up.
- Freins techniques et logistiques :
- Disponibilité des locaux adaptés (surface, vitrine, accès).
 - Contraintes techniques (électricité, stockage, sécurité).
 - Délais de mise en œuvre courts, laissant peu de marge pour l'organisation.
 - Freins organisationnels et humains.
 - Mobilisation des porteurs de projet ou commerçants (manque de temps, de ressources ou d'intérêt).
 - Gestion du personnel pour une activité de courte durée.
 - Coordination entre les différents acteurs (collectivité, gestionnaire, commerçants).
- Freins liés au contexte commercial :
- Risque de concurrence avec les commerces existants, pouvant générer des réticences locales.
 - Inadéquation entre l'offre proposée et la clientèle de la centralité commerciale.
 - Manque de notoriété du concept, entraînant une fréquentation limitée.

5.2.1.2.4. Action n°4 - Mise en place du projet "L'art au service des commerces"

Description du projet

L'Agence de Développement Local souhaite initier une expérience pilote favorisant la collaboration entre commerçants locaux et créateurs (artistes, designers, collectifs créatifs), afin de dynamiser l'image du centre-ville, d'augmenter la fréquentation piétonne et de soutenir la compétitivité des commerces de proximité.

L'ADL jouera un rôle de facilitateur et de coordinateur, en identifiant les besoins, en mettant en relation les acteurs, en accompagnant le montage du projet et en évaluant les retombées économiques et sociales. Cette action s'inscrit dans une démarche de revitalisation urbaine et commerciale, tout en valorisant la création locale et l'identité du territoire.

Un point d'attention sera également apporté à l'aspect support culturel que revêt le projet en impliquant le Centre Culturel de Frameries dès les premières étapes de son élaboration.

Partenaires de l'action

Partenaires potentiels de l'action

La mise en œuvre du projet repose sur une collaboration étroite entre plusieurs acteurs locaux et institutionnels. Les partenaires potentiels incluent la commune (services urbanisme, culture, travaux, propreté), les associations de commerçants, les créateurs et artistes locaux, les écoles d'art ou de design, ainsi que des collectifs culturels. D'autres partenaires peuvent être mobilisés : offices du tourisme, propriétaires immobiliers, gestionnaires de voirie, organismes régionaux de soutien à la création ou au commerce, sponsors privés ou mécènes locaux.

L'ADL assure la coordination entre ces parties prenantes, favorise la concertation et veille à l'alignement du projet avec les stratégies locales de développement économique et d'attractivité du territoire.

Indicateurs

Plusieurs indicateurs permettront d'évaluer l'impact du projet. Sur le plan quantitatif : nombre de commerçants et de créateurs impliqués, nombre d'aménagements réalisés, fréquentation piétonne avant/après, taux de participation aux événements liés au projet.

Sur le plan qualitatif : satisfaction des commerçants, perception des habitants et visiteurs, retombées médiatiques, visibilité sur les réseaux sociaux.

Des indicateurs économiques indirects pourront également être suivis, tels que l'évolution du chiffre d'affaires déclaré par les commerçants participants ou la durée de fréquentation du centre-ville.

Résultat atteint

À entamer

Résultat attendu :

Le projet vise à renforcer l'attractivité et l'image positive du centre-ville en créant un environnement urbain plus créatif, convivial et distinctif. Les résultats attendus incluent une augmentation de la fréquentation des rues commerçantes, une meilleure visibilité des commerces de proximité et un renforcement du sentiment d'appartenance au territoire.

Le projet doit également favoriser l'émergence de nouvelles collaborations durables entre commerçants et créateurs, et positionner la commune comme un espace ouvert à l'innovation et à la création.

À moyen terme, l'expérience pilote doit fournir à l'ADL des enseignements concrets permettant d'orienter des actions futures de revitalisation commerciale et urbaine.

Obstacles rencontrés (facultatif)

Plusieurs obstacles peuvent freiner la mise en œuvre du projet. Des contraintes réglementaires et administratives (autorisations, normes, gestion de l'espace public) peuvent rallonger les délais.

Le financement des aménagements et leur entretien constituent également un enjeu, notamment pour assurer la pérennité des installations.

L'adhésion des commerçants et des riverains peut varier, certains pouvant craindre des nuisances ou un manque de retombées directes.

Enfin, la coordination des acteurs et la gestion opérationnelle du projet demandent un investissement en temps et en ressources humaines important pour l'ADL, en particulier dans le cadre d'une phase pilote.

5.2.1.2.5. Action n°5 - Développement du pôle commercial de "L'Épicentre"

Description du projet

Le taux d'occupation de cet espace s'est nettement amélioré mais une identité propre pourrait renforcer les atouts de ce pôle et les valoriser : infrastructures modernes, commerces de niche ... L'objectif est de positionner L'Épicentre comme galerie commerçante originale et animée, loin des grands complexes ou des galeries qui abritent toutes les mêmes enseignes. A l'heure d'écrire ces lignes en janvier 2026, seules deux cellules sont inoccupées (dont une mise à disposition de l'ADL comme bureau sur place). Ce pôle, situé principalement dans une zone piétonne souffre d'un manque de visibilité. Par ailleurs, des commerces forts, en moyens et marketing, sont venus soutenir les porteurs de projets de la maternité commerciale (au sein de L'Épicentre) par leur présence, mais cela ne suffit pas. La création d'une identité propre à cet espace reste donc indispensable pour son développement.

L'Épicentre en tant qu'espace public est de plus en plus sollicité pour divers événements : séances de dédicace (littéraires et sportives), animations sportives (Street Basket Mons Hainaut, Happy Jog'Run). Une nouvelle convention de mise à disposition de cet espace a été rédigée (ainsi qu'un règlement d'ordre intérieur) conjointement par le service urbanisme (patrimoine) de l'administration communale de Frameries et par l'ADL.

Partenaires de l'action

Administration communale de Frameries (RCA Sports, ATL, Événement, Com'), GPCA, commerçants de l'entité

Indicateurs

Nombre de réunions : 6

Nombre de partenaires : 3

Type de partenariats : public & privé

Nombre d'événements : 6 en 2025

Type d'événements : sportif, culturel, promotion du parc naturel des hauts-pays, atelier de création pour enfants avec l'ATL des écoles communales, foire des artisans (Noël), séance de dédicaces,...

Résultat atteint

L'animation régulière de la galerie est un levier clé pour attirer et fidéliser les visiteurs. Ateliers, expositions, événements saisonniers ou à taille humaine créent du rythme, suscitent la curiosité et encouragent les visites récurrentes. Améliorer le confort, l'esthétique, la signalétique et l'ambiance générale transforme l'espace en un lieu agréable où l'on a envie de rester. La communication collective et cohérente, valorisant l'identité de la galerie et de ses commerçants, ainsi qu'une coopération renforcée avec les acteurs locaux, contribuent à en faire un véritable lieu de vie de proximité. Pour rester compétitive face aux grandes surfaces, l'Épicentre doit se positionner comme une alternative complémentaire, centrée sur la singularité et la proximité, en misant sur des commerces indépendants, artisans, créateurs locaux et concepts innovants, où les petites cellules favorisent la flexibilité et l'expérimentation.

Obstacles rencontrés (facultatif)

Une galerie comme l'Épicentre est confrontée à une forte concurrence de pôles commerciaux tels que Les Grands Prés, qui bénéficient d'enseignes de grande distribution et de marques ainsi que d'une attractivité régionale importante. Dans ce contexte, l'Épicentre ne peut rivaliser ni sur l'ampleur de l'offre ni sur la puissance marketing. L'enjeu est donc de se démarquer en affirmant une identité et un positionnement spécifiques. La perception du public constitue un défi majeur, la galerie étant parfois associée à une offre restreinte, peu renouvelée ou à une expérience d'achat limitée. Cette image est accentuée par la multiplication de petites cellules commerciales, parfois hétérogènes, ainsi que par la présence de locaux vacants, qui nuisent au dynamisme de l'ensemble. Enfin, l'évolution des comportements de consommation renforce ce constat : les visiteurs recherchent désormais des lieux animés, conviviaux et générateurs d'expériences, au-delà du simple acte d'achat.

5.2.1.2.6. Action n°6 - Réhabilitation de l'établissement "L'Harmonie" en centre culturel

Description du projet

Le projet consistait à transformer l'établissement l'Harmonie, situé au centre de Frameries, en Centre Culturel polyvalent, offrant un espace dédié aux activités artistiques, culturelles et citoyennes pour l'ensemble des habitants. L'objectif était de revitaliser le centre-ville en créant un lieu de rencontre, d'animation et de diffusion culturelle accessible à tous les publics. Le projet comprenait la rénovation des bâtiments, l'aménagement de salles polyvalentes, de studios, d'espaces d'exposition et d'un auditorium pour accueillir spectacles, ateliers et événements.

Partenaires de l'action

GPCA, la commune de Frameries, le centre culturel, les commerçants du centre de Frameries

Indicateurs

Fréquentation annuelle
Nombre d'activités organisées
Diversité du public
Partenariats établis

Résultat atteint

Les travaux de réhabilitation de l'établissement « L'Harmonie » sont finis. Le Centre Culturel a déménagé.

- Création d'un lieu culturel central et attractif au cœur de Frameries.
- Mise en place d'une programmation régulière incluant spectacles, concerts, ateliers et expositions.
- Augmentation de la fréquentation locale et régionale, contribuant à la dynamisation du centre-ville.

- Développement de partenariats avec des associations et artistes locaux, favorisant la participation citoyenne et culturelle.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.1.2.7. Action n°7 - Développement de nouveaux commerces de proximité/Horeca dans le périmètre de la Grand-Place

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Le projet visait à anticiper et accompagner le développement de nouveaux commerces de proximité et établissements Horeca au sein du périmètre de la Grand-Place, dans un contexte de forte attractivité commerciale mais de disponibilité foncière actuellement nulle. Il s'inscrivait dans la perspective du réaménagement complet de la partie haute de la Grand-Place, faisant l'objet d'un permis d'urbanisme délivré fin 2025 à la SA Entreprises Koeckelberg, avec un chantier estimé à cinq ans.

Le futur complexe intégrera des logements aux étages (de 12 à 20 logements) et des surfaces de bureaux en rez-de-chaussée.

Le projet qui remplacera "les chancres" de la Grand-Place doit s'intégrer à l'architecture de l'hôtel de ville.

L'objectif pour l'ADL était d'orienter, dans la mesure du possible, l'implantation vers des activités commerciales répondant aux besoins identifiés du centre-ville, contribuant à la diversité commerciale, à l'animation urbaine et à l'équilibre de l'offre existante. L'option initiale des surfaces commerciales n'a pas été retenue par les autorités communales.

L'action de l'ADL s'en retrouve donc extrêmement limitée voire nulle à ce stade. Les agents ADL ont, à plusieurs reprises, contribué activement en soumettant des projets, des idées et des éléments de réflexion relatifs à l'implantation de nouveaux commerces.

Ces contributions s'inscrivaient dans un projet visant à favoriser l'implantation de nouveaux commerces en adéquation avec les attentes des habitants et des visiteurs. À moyen terme, l'objectif était de renforcer l'attractivité économique de la Grand-Place, de soutenir l'emploi local et de préserver un équilibre harmonieux entre dynamisme commercial, qualité du cadre de vie et mixité fonctionnelle.

5.2.1.2.8. Action n°8 - Réhabilitation du lieu dit "Les Arcades" (ancien site Doosan) en surface commerciale

Description du projet

Promotion et apport de l'expertise de l'ADL à la réhabilitation du site « Les Arcades ». L'implantations de commerces sur ce lieu, devra proposer une offre complémentaire à celle déjà existante.

Partenaires de l'action

Lock'O, Commune de Frameries, McDonald's (chaîne de restaurants rapides), LNG Associates (Retail & Real Estate Development)

Partenaires à envisager : CPAS, Maison de l'Emploi, MRMB ; et ce dans le cadre du recrutement des futurs employés.

Indicateurs

Nombre de réunions : 2 (concernant l'ADL) - nous ne sommes pas en mesure de communiquer les chiffres relatifs au service urbanisme

Nombre de partenaires : 5

Résultat atteint

L'octroi du permis d'urbanisme a été octroyé fin de l'année civile 2025.
Un premier contact entre l'ADL et les autorités communales a eu lieu ainsi qu'une première réunion entre l'ADL et le bureau d'étude LNG Associates afin de pouvoir s'organiser sur les futurs recrutements et la collaboration que Mc Donald's est disposée à mettre en place dans le cadre de l'implantation d'une enseigne dans notre entité.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.1.2.9. Action n°9 - Mise en place du nouveau Schéma de Développement Communal (SDC)

Description du projet

Intervention de l'ADL dans la mise en place du nouveau Schéma de Développement Communal pour la partie économique.
Apport d'une expertise sur la possibilité de réglementer l'utilisation des espaces ayant une vocation commerciale dans certains périmètres définis.
Il s'agit plus précisément de la révision totale de notre schéma de développement communal.

Partenaires de l'action

ADL, IDEA, Administration communale de Frameries (Service Urbanisme)

Indicateurs

Nombre de réunions: 2
Nombre de partenaires : 3

Résultat atteint

Analyse contextuelle terminée, détermination des objectifs généraux.
IDEA et l'ADL sont des partenaires clés dans l'élaboration du Schéma de Développement Communal.
IDEA apporté son expertise technique et stratégique en matière d'aménagement du territoire, d'analyse socio-économique et de planification des zones d'activité, tandis que l'ADL complète cet appui en favorisant le développement économique local et l'accompagnement des acteurs du territoire.
D'un côté le rôle d'IDEA se traduit concrètement par la réalisation de diagnostics, de cartographies, de projections économiques et urbaines, ainsi que de l'autre côté le rôle de l'ADL se traduit par l'animation de la concertation locale avec les citoyens et les partenaires communaux, afin de proposer des orientations réalistes et cohérentes pour le développement futur de la commune.
L'avant-projet de SDC est en préparation en vue que le Conseil communal l'approuve.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.1.2.10. Action n°10 - Implantation du Service d'Aide aux Familles et Seniors du Borinage sur le site de la plaine Volders

Description du projet

Le déplacement du siège social du SAFSB de la commune de Colfontaine à Frameries est une véritable opportunité avec l'arrivée de 450 emplois sur la commune de Frameries. L'objectif est de développer une collaboration avec cet organisme dans le but d'accroître la capacité de l'offre pour aider les publics fragilisés de l'entité.

Partenaires de l'action

SAFSB, Commune de Frameries, CPAS

Indicateurs

Nombre de réunions : 4

Nombre de partenaires : 3

Type de partenariats : services et encadrement

Résultat atteint

Permis octroyé, le bâtiment est construit et opérationnel depuis fin 2023.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.1.2.11. Action n°11 - Développement de services liés à l'accueil extra-scolaire

Description du projet

Plusieurs objectifs ont été définis et mis en place depuis 2020 jusqu'à ce jour :

- Renforcer le partenariat, la collaboration entre les opérateurs afin de proposer des activités variées : La dynamique impulsée depuis la mise en place du programme CLE entre les accueils extrascolaires des écoles communales, l'ASBL Enfance Solidaris et l'ASBL L'Enfant-Phare, est reconduite d'année en année.
- Proposer un accueil extrascolaire les mercredis après-midi et lors des journées pédagogiques : Proposer aux parents une solution d'accueil lors des mercredis après-midi et lors des journées pédagogiques : Sensibiliser les écoles sur l'importance de proposer un accueil lors de ces périodes, mobiliser les accueillantes, les éducatrices et les opérateurs d'accueil associatifs afin de proposer des activités pour combler ces périodes. Le partenariat avec l'ASBL Enfance Solidaris et l'ASBL L'Enfant-Phare est toujours d'application depuis la mise en place du programme CLE en 2017.
- Améliorer l'offre d'activités proposées durant l'accueil : Faire preuve de proactivités au niveau des activités : Sensibiliser les éducatrices / accueillantes sur les activités désirées des enfants, sensibiliser les éducatrices / accueillantes sur la parole et envie des enfants. Les éducatrices des écoles communales, ont pu créer avec les enfants des boîtes à idées, où les enfants peuvent y insérer leurs envies et desiderata en matière d'activités.
- Permettre à un plus grand nombre d'enfants de pouvoir participer aux activités ATL proposées sur le territoire. Élargir les offres d'activités en proposant une offre diversifiée : sport, culture, loisir, langues. Identifier et répertorier les offres d'activités selon leur catégorie d'accueil et leur tranche d'âges afin de pouvoir relever les catégories non complétées. La Maison de la Laïcité, le Centre culturel et la bibliothèque proposent également des stages.

Partenaires de l'action

ATL (Service enseignement de l'administration communal de Frameries) - ADL

Accueil Temps Libre - dispositif qui organise l'accueil des enfants en dehors des heures de classe (avant/après l'école, mercredis, vacances), coordonne les activités extrascolaires (plaines, écoles de devoirs, clubs), et vise l'épanouissement global des enfants tout en conciliant vie familiale et vie professionnelle, le tout sous l'égide de décrets de la Communauté française et avec le soutien de l'ONE.

Indicateurs

Nombre de réunions : 2

Nombre de partenaires : 2

Résultat atteint

Les efforts, initiatives et projets engagés sont en cours de déploiement. La majorité des points d'action et des objectifs fixés sont atteints, tout en constituant un défi permanent pour les équipes de l'Accueil Temps Libre. Ces dernières œuvrent à garantir un accompagnement adapté à l'ensemble des enfants et des familles, en tenant compte de la diversité de leurs situations financières, familiales et socio-professionnelles. Parallèlement, un projet de création d'une halte-garderie est actuellement à l'étude, sous l'impulsion de l'ADL et en partenariat avec l'ATL. À ce stade, deux réunions de concertation et d'échanges ont déjà été organisées afin de poser les premières bases de cette collaboration.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.1.2.12. Action n°12 - Sensibilisation aux métiers liés à la petite enfance

Description du projet

En lien avec l'action précédente, plusieurs projets ont vu le jour et sont en place :

- Travailler sur le sentiment d'appartenance des accueillantes au travers l'information et la communication sur ce qu'est l'accueil temps libre :
 - > Amener chaque membre de l'accueil extra-scolaire à se sentir considéré : Inclure au maximum les accueillantes : dans les décisions d'équipe, en leur demandant leur avis, leur vécu de terrain, leur difficulté, en développant un moment d'échange.
 - > Amener que chaque accueillantes présentent une connaissance suffisante sur l'extra-scolaire : Apporter les informations & formations nécessaires sur l'accueil extra-scolaire (décret e.a.).
- Renforcer le partenariat, la collaboration entre les opérateurs afin de proposer des activités variées : Identifier les opérateurs qui souhaiteraient créer un partenariat, travailler en collaboration, mettre en avant le potentiel d'activités de chaque opérateur qui pourrait être utile à certains milieux d'accueil. Un partenariat a été établi avec l'ASBL Kids HOLIDAYS, qui propose des stages pour les enfants dès 2 ans et demi jusqu'à la fin de l'école primaire. Des échanges d'informations ont également été mis en place avec la Maison de la Laïcité. Le partenariat avec les différentes ASBL, telles que SOLEA et Enfant-Phare, se poursuit de manière fructueuse, avec un bon dialogue entre les parties. Les échanges d'informations avec le Centre Culturel et l'ASBL Pacs sont également bien établis.
- Proposer une offre de stages accessible à tous : Revoir les coûts des stages : Travailler en partenariat avec des services comme le CPAS qui pourraient prendre en charge les coûts des stages, proposer des prix dégressifs par fratrie. L'ASBL L'Enfant-Phare propose des tarifs dégressifs pour les familles ayant plusieurs enfants inscrits (fratries).

Partenaires de l'action

ATL (Service enseignement de l'administration communal de Frameries) - ONE

Indicateurs

Compétences sous la direction du service enseignement et ne relevant pas de l'ADL

Résultat atteint

Les efforts, initiatives et projets engagés sont en cours de déploiement. La majorité des points d'action et des objectifs fixés sont atteints, tout en constituant un défi permanent pour les équipes de l'Accueil Temps Libre. Ces dernières œuvrent à garantir un accompagnement adapté à l'ensemble des enfants et des familles, en tenant compte de la diversité de leurs situations financières, familiales et socio-professionnelles.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.1.3. Objectifs et actions à long terme (6 ans et plus)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Déployer l'économie sociale et circulaire par la mise en place de 2 actions à l'horizon 2026	En cours
2	Favoriser le développement des zonings via 2 actions d'ici 2026	En cours
3	Développer les commerces de proximité sur le territoire via 3 actions d'ici 2026	A entamer

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Développement d'une filière de valorisation des produits de seconde main	1	En cours
2	Mise en place d'une filière de valorisation des déchets en collaboration avec le recyparc	1	A entamer
3	Développement de liaisons économiques entre les zonings du "Crachet" et "Industriel" et les commerces du centre de Frameries	2	En cours
4	Implantation d'entreprises en lien avec l'artisanat sur la zone d'activité mixte "Probeldhom"	2	A entamer
5	Création de commerces de proximité au sein de la ZACC "Louis Piérard"	3	A entamer
6	Développement d'un commerce ambulant dans les villages de l'entité	3	A entamer

7	Mise en place d'un fonds d'impulsion commerciale	3	A entamer
---	--	---	-----------

5.2.1.3.1. Action n°1 - Développement d'une filière de valorisation des produits de seconde main

Description du projet

Le projet vise à structurer et développer une filière territoriale de valorisation des produits de seconde main, intégrée à une dynamique plus large d'économie circulaire. Il s'appuie sur la coordination de campagnes de sensibilisation d'envergure à destination des habitants, entreprises et acteurs institutionnels afin de promouvoir des modes de consommation alternatifs : slow fashion, consommation locale, réemploi des biens, sobriété énergétique.

L'agence de développement local jouerait un rôle de chef d'orchestre en fédérant les acteurs existants, en valorisant les initiatives locales et en accompagnant l'émergence de nouvelles activités économiques liées au réemploi, à la réparation et à la transformation des produits. Le projet combine actions de communication, événements territoriaux, outils pédagogiques et dispositifs d'accompagnement économique afin de renforcer la visibilité, la viabilité et l'impact des entreprises de l'économie circulaire.

À terme, la filière seconde main devient un levier de développement économique local, de création d'emplois non délocalisables et de transition écologique, tout en répondant aux enjeux sociaux d'accessibilité et de changement des comportements de consommation.

Partenaires de l'action

Services Communication et Environnement de l'administration communale, éco-conseiller, agent constatateur, agence spécialisée dans la communication « verte », CPAS, HYGEA, Centre Culturel, Repair-Cafés, Écoles de l'entité, acteurs privés.

Le projet repose sur un partenariat multi-acteurs à l'échelle du territoire. Les collectivités locales (communes et intercommunales) sont des partenaires clés pour l'orientation stratégique, le soutien financier et la mise à disposition de moyens logistiques. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ressourceries, recycleries, associations de réemploi, structures d'insertion) constituent le cœur opérationnel de la filière seconde main.

Les entreprises locales engagées dans la slow fashion, l'alimentation locale, l'énergie renouvelable et l'écoconception sont mobilisées comme bénéficiaires et relais de communication.

Enfin, les établissements scolaires, centres de formation et acteurs culturels participent à la sensibilisation des publics et à l'ancrage durable des changements de pratiques.

Indicateurs

- Nombre de partenaires : 4 (Services Communication et Environnement de l'administration communale, HYGEA, ADL)
- Type de partenariats : institutionnel et privé
- Encadrement et coordination

Sur le volet sensibilisation, le nombre de campagnes menées, d'événements organisés, de participants touchés et le taux de fréquentation des supports de communication permettent de mesurer la portée des actions. Des enquêtes d'évolution des comportements de consommation complètent ces données.

Sur le plan économique, les indicateurs incluent le nombre d'entreprises et d'associations accompagnées.

Résultat atteint

En cours

Le projet doit aboutir à la structuration d'une filière locale lisible et dynamique de valorisation des produits de seconde main, reconnue par les habitants et les acteurs économiques.

Les campagnes de sensibilisation permettent une évolution progressive des comportements vers une consommation plus responsable, locale et circulaire.

À moyen terme, la filière devient un marqueur de l'attractivité territoriale, favorisant l'innovation sociale et économique, tout en contribuant aux objectifs de transition écologique, de réduction des déchets et de cohésion sociale portés par les politiques publiques locales.

- Pour exemple : Une visite a été organisée par les autorités communales avec le directeur de l'ADL au sein de l'entreprise A2 dans le zoning industriel de Frameries : Les déchets inertes issus de la démolition des bâtiments et des voiries y sont acceptés et plus de 90% des déchets sont traités, transformés et revalorisés.

Obstacles rencontrés (facultatif)

Plusieurs freins peuvent limiter la réussite du projet. Les résistances culturelles aux changements de modes de consommation, notamment vis-à-vis des produits de seconde main, constituent un obstacle majeur. Le manque de visibilité ou de reconnaissance des acteurs locaux de l'économie circulaire peut également freiner l'adhésion du public. Sur le plan opérationnel, la dispersion des initiatives et l'insuffisante coordination entre acteurs peuvent nuire à la structuration de la filière. Les contraintes économiques (modèles financiers fragiles, accès limité aux financements, coûts logistiques) représentent un risque pour la pérennité des structures accompagnées. Le rôle de l'agence de développement local est précisément d'anticiper et de lever ces freins par l'animation, l'ingénierie de projet et l'accompagnement stratégique.

5.2.1.3.2. Action n°2 - Mise en place d'une filière de valorisation des déchets en collaboration avec le recyparc

Description du projet

Le projet vise à étudier puis à mettre en place une filière locale de valorisation des déchets issus du recyparc de Frameries, géré par HYGEEA, en intégrant des activités d'upcycling et de transformation à valeur ajoutée. L'objectif est de passer d'une logique exclusivement de collecte et de traitement à une dynamique de réemploi local, allant du tri ciblé de certains flux de déchets à la création et la commercialisation de produits upcyclés.

L'agence de développement local jouerait un rôle de catalyseur : coordination des acteurs, étude de faisabilité économique et territoriale, identification de débouchés, accompagnement à la création d'activités économiques (entreprises, coopératives, économie sociale). Le projet s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire, de transition écologique et de développement économique local, tout en favorisant l'emploi, les circuits courts et l'innovation sociale sur le territoire de Frameries.

Partenaires de l'action

HYGEEA : opérateur du recyparc, expertise technique, identification des flux valorisables.

Commune de Frameries : soutien politique, mise à disposition d'espaces, relais institutionnel.

Agence de développement local : coordination, animation du projet, accompagnement économique.

Entreprises locales et artisans : transformation des matériaux, prototypage, production.

Acteurs de l'économie sociale et solidaire (ETA, coopératives, ASBL) : intégration sociale et emploi.

Centres de formation et écoles : compétences techniques, design, innovation.

Consommateurs locaux et commerces de proximité : débouchés commerciaux.

Région wallonne / dispositifs de financement : aides à l'économie circulaire et à l'innovation.

Indicateurs

- Quantité de déchets détournés de l'élimination ou du recyclage classique (en tonnes/an).
- Nombre de filières ou flux de déchets valorisés localement.
- Nombre d'activités économiques créées ou accompagnées (entreprises, ateliers, coopératives).
- Nombre d'emplois directs et indirects générés.

Résultat atteint

En cours

À terme, le projet doit aboutir à la structuration d'une filière locale pérenne de valorisation des déchets à Frameries, créatrice de valeur économique, sociale et environnementale. Les déchets du recyparc deviennent une ressource pour le territoire, alimentant des activités locales d'upcycling et de réemploi.

Les résultats attendus incluent : une réduction des coûts et des impacts environnementaux liés au traitement des déchets, la création d'emplois locaux non délocalisables, l'émergence de nouvelles compétences, et le renforcement de l'image de Frameries comme territoire engagé dans l'économie circulaire. Le projet contribue également à sensibiliser les citoyens à la consommation responsable et au potentiel économique des déchets.

Obstacles rencontrés (facultatif)

- Contraintes réglementaires liées au statut des déchets et à leur réutilisation.
- Difficulté d'identification de flux suffisamment qualitatifs et réguliers.
- Modèle économique à équilibrer (coûts de transformation, prix de vente).
- Coordination complexe entre acteurs publics, privés et associatifs.
- Acceptation du public vis-à-vis de produits issus de déchets.
- Besoins en investissements initiaux (équipements, espaces, formation).
- Dépendance aux financements publics dans la phase de démarrage.

5.2.1.3.3. Action n°3 - Développement de liaisons économiques entre les zonings du "Crachet" et "Industriel" et les commerces du centre de Frameries

Description du projet

Le projet vise à renforcer et structurer les liaisons économiques entre les entreprises implantées dans les zonings du Crachet et Industriel et les commerces du centre de Frameries. Malgré leur proximité géographique, ces pôles économiques fonctionnent aujourd'hui de manière relativement cloisonnée, limitant les retombées locales en matière de consommation, de services et d'animation commerciale.

L'action de l'agence de développement local consiste à analyser les flux existants (travailleurs, clients, fournisseurs), identifier les besoins réciproques et mettre en place des mécanismes favorisant les échanges économiques locaux : partenariats commerciaux, offres dédiées aux travailleurs des zonings, circuits courts B2B et B2C, actions de communication et événements conjoints.

Le projet s'inscrit dans une logique de relocalisation de la consommation, d'attractivité du centre-ville et de soutien au tissu économique local, tout en améliorant la cohésion territoriale de Frameries.

Partenaires de l'action

- Agence de développement local : coordination et animation du réseau d'acteurs.
- Commune de Frameries : soutien institutionnel, facilitation et communication.
- Entreprises des zonings du Crachet et Industriel : participation aux dispositifs et aux partenariats.
- Commerçants du centre-ville : adaptation de l'offre et actions conjointes.
- Associations de commerçants et unions professionnelles.
- Intercommunales de développement économique : IDEA
- Organismes de mobilité : réflexion sur l'accessibilité et les déplacements.
- Travailleurs des zonings : public cible des actions.

Indicateurs

- Nombre de partenariats économiques créés entre entreprises et commerces.
- Taux de participation des entreprises des zonings et des commerçants.
- Nombre d'actions ou d'événements communs organisés.
- Nombre d'offres commerciales ou de services dédiés aux travailleurs.

Résultat atteint

En cours

Le projet doit aboutir à une meilleure intégration économique des zonings d'activités au tissu commercial du centre de Frameries. Les entreprises et leurs travailleurs deviennent des acteurs à part entière de la dynamique commerciale locale, générant des retombées économiques concrètes pour les commerces de proximité.

Les résultats attendus incluent une augmentation de la consommation locale, une diversification de l'offre commerciale adaptée aux besoins des travailleurs, une meilleure visibilité des commerces auprès des entreprises et une attractivité renforcée du centre-ville. À moyen terme, le projet contribue à la résilience économique du territoire, à la création d'un sentiment d'appartenance économique commun et à une image plus cohérente et dynamique de Frameries.

Obstacles rencontrés (facultatif)

- Manque de temps ou d'intérêt des entreprises pour des actions locales.
- Contraintes horaires et de mobilité des travailleurs des zonings.
- Insuffisance de l'offre commerciale adaptée aux besoins identifiés.

5.2.1.3.4. Action n°4 - Implantation d'entreprises en lien avec l'artisanat sur la zone d'activité mixte "Probeldhom"

Description du projet

Le projet vise à valoriser la zone d'activité économique mixte (ZAEM) « Probeldhom », propriété communale, par l'implantation d'entreprises principalement actives dans les secteurs de l'artisanat, des services aux entreprises et de la petite production, en cohérence avec les prescriptions du plan de secteur.

Sollicitée dès 2013 par l'administration communale, l'Agence de Développement Local (ADL) a joué un rôle actif dans la préparation des dossiers de candidature dans le cadre des appels à projets FEDER de la Région wallonne et de l'Union européenne. Forte de son expérience acquise lors de la programmation précédente (notamment la gestion administrative du projet de « maternité commerciale »), l'ADL a collaboré étroitement avec les services communaux de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, ainsi qu'avec l'IDEA, coordinateur des projets à l'échelle du territoire Mons-Borinage.

Le site de Probeldhom présente des atouts économiques et logistiques majeurs : proximité immédiate d'axes routiers structurants, du centre-ville de Frameries, de la gare et d'un futur écoquartier. Ces caractéristiques en font un levier stratégique pour la relocalisation d'activités économiques durables et créatrices d'emplois.

Les études menées en 2011 et 2012 ont toutefois mis en évidence une pollution des sols, retardant la concrétisation du projet. La SPAQUE a été chargée de l'assainissement du site, finalisé entre 2021 et 2023.

À ce stade (janvier 2026), la dépollution est achevée, un plan d'aménagement est disponible et une demande de permis d'urbanisme est en cours d'instruction.

Dans ce cadre, l'ADL, concentre son action sur :

- la définition du positionnement économique du site (artisanat, PME, circuits courts, services de proximité) ; viendra ensuite la prospection et l'accompagnement des porteurs de projets & la mise en réseau avec les partenaires économiques et institutionnels et en définitive la préparation des outils de promotion et de communication du site.

Partenaires de l'action

Partenaires de l'action : 6 à ce stade

- Commune de Frameries (propriétaire des terrains, porteur institutionnel)
- Agence de Développement Local (ADL) : coordination du volet développement économique
- IDEA : pour l'appui technique et coordination territoriale
- Services communaux : Urbanisme, Aménagement du territoire, Travaux
- SPAQE : Assainissement des sols pollués
- Région wallonne / Union européenne (FEDER) : Financement de la réhabilitation et du développement du site

Indicateurs

Nombre de réunions impliquant l'ADL : 4
Nombre de partenaires : 6
Type de partenariats : privé & public
À terme : nombre d'entreprises implantées

Résultat atteint

En cours / À entamer
Résultats escomptés

- Requalification et mise en valeur effective du site de Probeldhom
- Implantation progressive d'entreprises artisanales et de PME
- Renforcement de l'attractivité économique de Frameries

- Création d'emplois locaux durables
- Cohérence territoriale entre zone d'activités économiques et futur écoquartier
- Positionnement du site comme pôle de référence pour l'artisanat et les activités de proximité
- Valorisation du rôle de l'ADL comme acteur central du développement économique local

Obstacles rencontrés (facultatif)

- Délais administratifs liés à l'obtention du permis d'urbanisme et aux marchés publics de travaux
- Contraintes techniques résiduelles liées à l'historique de pollution du site
- Dépendance au calendrier de financement FEDER
- Conjoncture économique pouvant freiner les décisions d'investissement des entreprises

5.2.1.3.5. Action n°5 - Création de commerces de proximité au sein de la ZACC "Louis Piérard"

Description du projet

Le projet vise à accompagner la création et l'implantation de commerces de proximité au sein de la ZACC « Louis Piérard », dans le cadre d'un développement résidentiel de ±450 logements porté par la Société Wallonne du Logement (SWDL) propriétaire du site. L'intervention de l'ADL consistera à apporter une expertise économique locale afin de garantir l'intégration cohérente de commerces répondant aux besoins des futurs habitants tout en étant complémentaires à l'offre existante sur le territoire communal. L'ADL jouera un rôle de facilitateur et d'animateur : analyse du potentiel commercial du site, identification des besoins non couverts, sensibilisation des porteurs de projets, mise en relation des acteurs publics et privés, et accompagnement des futurs commerçants (information, orientation, relais vers les dispositifs d'aide existants). L'objectif est de favoriser l'émergence de commerces à caractère polarisant (alimentation, services de base, Horeca de proximité, services à la personne) contribuant à la qualité de vie, à l'attractivité du quartier et à la dynamisation économique locale, tout en s'inscrivant dans une logique de développement durable et de circuits courts.

Partenaires de l'action

La phase d'identification a déjà été entamée :

- Les partenaires incluent en premier lieu la Société Wallonne du Logement (SWDL) en tant que propriétaire et maître d'ouvrage du site, ainsi que les services de l'Administration
 - Communale de Frameries (services urbanisme & aménagement du territoire) et l'ADL.
 - D'autres partenaires institutionnels peuvent être mobilisés : la Province de Hainaut, l'intercommunale de développement économique (IDEA) et le FOREm (pour les aspects emploi).
 - Au niveau local, l'ADL collaborera avec les associations de commerçants existantes, les indépendants locaux ainsi que des structures d'accompagnement à la création d'entreprises (guichets d'économie locale, SAACE, couveuses d'entreprises).
- Enfin, des partenaires privés tels que des promoteurs immobiliers, des bureaux d'études, ou des investisseurs locaux pourront être associés afin d'assurer la faisabilité économique et l'attractivité des cellules commerciales.

Indicateurs

Plusieurs indicateurs permettront de suivre et d'évaluer l'action. Des indicateurs de réalisation incluent le nombre d'analyses réalisées (diagnostic commercial, étude des besoins), le nombre de réunions de coordination organisées avec les partenaires, et le nombre de porteurs de projets accompagnés par l'ADL. Des indicateurs de résultats porteront sur le nombre de cellules commerciales créées ou réservées dans le projet, le taux d'occupation des commerces à moyen terme, et la diversité de l'offre commerciale implantée (types de commerces et services). Enfin, des indicateurs d'impact à plus long terme incluront la création d'emplois locaux, la fréquentation du pôle commercial et l'amélioration perçue de l'attractivité du quartier.

Résultat atteint

À entamer

Le résultat attendu est la création d'un pôle de commerces de proximité cohérent, attractif et durable, intégré dès la conception du projet immobilier de la ZACC « Louis Piérard ».

Ces commerces doivent répondre aux besoins quotidiens des habitants tout en renforçant la centralité du quartier et en évitant une concurrence directe avec les noyaux commerciaux existants.

L'action de l'ADL doit permettre de sécuriser l'implantation de porteurs de projets viables, d'améliorer le taux de pérennité des commerces et de favoriser l'emploi local. À terme, le projet doit contribuer à la qualité de vie des résidents, à la réduction des déplacements et à l'image positive du nouveau quartier.

Il doit également renforcer le rôle de l'ADL comme acteur-clé de coordination économique locale, malgré des moyens humains limités.

Obstacles rencontrés (facultatif)

La temporalité du projet immobilier peut être longue, ce qui complique la mobilisation précoce de commerçants.

À l'heure d'écrire ces lignes, aucune demande de permis d'urbanisme n'a été déposée auprès du service ad hoc de l'administration communale de Frameries.

Des contraintes urbanistiques, architecturales ou réglementaires peuvent limiter la flexibilité des cellules commerciales. Le risque de vacance commerciale existe si l'offre n'est pas suffisamment adaptée aux besoins réels des habitants.

La réussite du projet dépendra donc largement de la collaboration interinstitutionnelle et de l'adhésion des acteurs privés et publics concernés.

5.2.1.3.6. Action n°6 - Développement d'un commerce ambulant dans les villages de l'entité

Description du projet

Le projet vise à soutenir le développement d'un commerce ambulant, en particulier une épicerie ambulante, afin de desservir les villages ruraux et quartiers isolés de l'entité, moins attractifs pour l'implantation de commerces fixes. Face à la raréfaction des services de proximité et au risque de transformation des villages en zones purement résidentielles, cette initiative permet de maintenir une activité commerciale régulière et un lien social local.

L'ADL intervient comme acteur de coordination et de facilitation, en s'appuyant sur la réflexion déjà menée dans le cadre de l'Article 186 du nouveau plan stratégique transversal.

Son rôle consiste à valoriser le diagnostic existant, à accompagner la mise en œuvre opérationnelle du projet (cadre communal, aspects réglementaires, identification de porteurs de projets), et à favoriser la concertation entre les acteurs concernés.

L'action vise à proposer un modèle économiquement viable, couvrant l'ensemble du territoire communal, tout en répondant aux besoins des habitants les plus éloignés des pôles commerciaux.

Partenaires de l'action

La phase d'identification a déjà été entamée :

Les partenaires institutionnels clés incluent les services communaux suivants : service recettes, service mobilité, police locale de proximité, indispensable pour le cadre réglementaire et l'organisation des emplacements ainsi que l'ADL pour son rôle de moteur du projet.

Dans un second temps, des partenaires économiques tels que des indépendants locaux, des porteurs de projets en commerce ambulant, des producteurs locaux et de circuits courts sont essentiels pour l'offre commerciale.

Les structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat (SAACE, guichets d'économie locale, intercommunale de développement économique IDEA) peuvent intervenir pour sécuriser la viabilité économique du projet.

Enfin, des partenaires sociaux ou associatifs (comités de village, CPAS, associations de seniors) peuvent contribuer à l'identification des besoins et à la communication vers les publics cibles.

Indicateurs

Les indicateurs de réalisation comprendront le nombre de réunions de concertation organisées, la finalisation ou l'actualisation du cadre communal relatif au commerce ambulants, et le nombre de porteurs de projets contactés ou accompagnés par l'ADL.

Résultat atteint

À entamer

Le résultat attendu est la mise en place d'un service de commerce ambulants structuré et durable, répondant aux besoins quotidiens des habitants des villages peu ou non desservis par des commerces fixes.

L'action doit contribuer au maintien d'une vie locale active, à la réduction de l'isolement des publics fragilisés (personnes âgées, ménages sans mobilité) et à la valorisation des produits locaux.

À plus long terme, le commerce ambulants pourrait servir de levier pour tester de nouvelles formes d'activités économiques en milieu rural et inspirer d'autres initiatives de proximité.

Obstacles rencontrés (facultatif)

Les principaux obstacles concernent la viabilité économique du modèle, dépendante du volume de clientèle, des coûts logistiques et de la régularité des tournées. La disponibilité et la motivation de porteurs de projets constituent également un enjeu. Des contraintes réglementaires (autorisations, emplacements, horaires, circulation) peuvent ralentir la mise en œuvre. L'adhésion des habitants doit être assurée afin de garantir une fréquentation suffisante.

5.2.1.3.7. Action n°7 - Mise en place d'un fonds d'impulsion commerciale

Description du projet

Le projet vise à accompagner la mise en place d'un fonds d'impulsion commerciale destiné à soutenir l'implantation de nouveaux commerces au centre-ville de Frameries, dans un contexte marqué par la vacance commerciale et une attractivité limitée pour les porteurs de projets/indépendants.

Ce fonds, porté par les autorités communales, aurait pour objectif d'abaisser les barrières financières à l'installation via l'octroi de primes ciblées (prime à l'installation, prime au loyer, soutien aux aménagements de départ), en favorisant des commerces originaux, différenciés et qualitatifs, complémentaires à l'offre existante. L'ADL interviendrait comme acteur de soutien stratégique et opérationnel : participation à la réflexion sur les critères d'éligibilité, aide à la définition des objectifs du fonds, analyse des besoins commerciaux, contribution à la sélection des projets et promotion du dispositif auprès des porteurs de projets.

L'action s'inscrit dans une logique de revitalisation commerciale durable, tout en restant compatible avec les capacités humaines limitées de l'ADL.

Partenaires de l'action

Le partenaire principal est la Commune de Frameries, en tant que porteur politique et financier du fonds (collège & conseil communal, services recettes & finances, urbanisme).

D'autres partenaires institutionnels peuvent être mobilisés : la Province de Hainaut, l'intercommunale de développement économique IDEA, ainsi que des services régionaux compétents en matière de commerce et d'entrepreneuriat.

Les structures d'accompagnement à la création d'entreprises (SAACE & couveuses) jouent un rôle clé pour préparer et sécuriser les projets candidats.

Les associations de commerçants, propriétaires de cellules commerciales et acteurs immobiliers locaux sont également des partenaires potentiellement essentiels afin de favoriser la cohérence du dispositif et l'accès aux locaux.

L'ADL assurerait la coordination et la mise en réseau de ces acteurs.

Indicateurs

Les indicateurs de réalisation incluent : la création formelle du fonds, la définition d'un règlement clair, le nombre d'appels à projets lancés et le nombre de dossiers analysés avec l'appui de l'ADL.

À moyen terme, des indicateurs d'impact incluront la réduction du taux de vacance commerciale, la pérennité des commerces aidés (à 2 ou 3 ans) et la création d'emplois locaux.

Résultat atteint

À entamer

Le résultat attendu est la relance de la dynamique commerciale du centre-ville, par l'installation de nouveaux commerces attractifs et viables, contribuant à la diminution des cellules vides et à l'amélioration du cadre de vie urbain. Il s'agirait également ici de pouvoir sélectionner le type de commerce que la commune souhaiterait voir émerger et qui manque à son offre actuelle.

Le fonds doit agir comme levier financier et signal positif pour les entrepreneurs, en réduisant le risque lié à l'installation et en encourageant des projets à valeur ajoutée.

Pour l'ADL, l'action renforce son rôle de facilitateur économique local et de relais entre les porteurs de projets et la politique communale, sans se substituer aux autorités décisionnelles.

À terme, le dispositif peut contribuer à restaurer la confiance des investisseurs et à repositionner le centre-ville comme pôle de vie et de consommation.

Obstacles rencontrés (facultatif)

Les principaux obstacles concernent la définition des modalités pratiques du fonds (budget, critères, durée des aides, gouvernance) et la nécessité d'un cadre clair pour éviter les effets d'aubaine.

Le risque de soutenir des projets économiquement fragiles ou peu pérennes constitue un enjeu important. La coordination entre les différents services communaux peut également ralentir la mise en œuvre.

La disponibilité de cellules commerciales adaptées et la collaboration des propriétaires privés représentent un autre frein potentiel.

Enfin, un tel projet ne doit pas aller à l'encontre des objectifs de la maternité commerciale déjà présente sur Frameries et pour laquelle l'ADL joue un rôle de moteur, de suivi et de coordination vis-à-vis des porteurs de projets.

5.2.2. Priorité 2

2 Soutenir le développement du territoire au travers de l'agriculture, des produits locaux et du tourisme

5.2.2.1. Objectifs et actions à court terme (2 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Valoriser les produits locaux via 2 actions d'ici 2022	Terminé
2	Mettre en valeur le territoire et ses acteurs au travers de 2 outils digitaux d'ici fin 2022	Terminé

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Mise en avant des produits locaux dans l'Horeca et lors des événements	1	Terminée
2	Introduction des produits locaux au sein des collectivités via le projet "Framery Garden"	1	Supprimée
3	Digitalisation des circuits de balades au travers de QR codes	2	Terminée

4	Création d'un inventaire en ligne des agriculteurs et producteurs	2	Supprimée
---	---	---	-----------

5.2.2.1.1. Action n°1 - Mise en avant des produits locaux dans l'Horeca et lors des événements

Description du projet

Le projet visait à renforcer la mise en avant et l'utilisation des produits locaux au sein des établissements Horeca et lors des événements communaux, en collaboration avec les acteurs du territoire de Mons-Borinage. Il s'inscrit dans une logique de soutien à l'économie locale, de valorisation des circuits courts et de sensibilisation des professionnels et du grand public.

L'ADL a agi comme facilitateur et relais d'information, sans se substituer aux producteurs ou aux organisateurs d'événements. Le travail de fond a consisté en la création d'un support de communication recensant les producteurs locaux et les points de vente, diffusé lors d'événements tels que la Journée de l'Arbre, la distribution de sapins de Noël, ainsi qu'auprès des établissements Horeca du centre de Frameries. L'action visait à consolider et pérenniser cette dynamique via une campagne d'information légère, pragmatique et peu coûteuse, adaptée aux moyens limités de l'ADL, en privilégiant la réutilisation et l'actualisation des outils existants.

Partenaires de l'action

PNHP, VisitMons, Wallonie Belgique Tourisme, GPCA

Indicateurs

Nombre de partenaires : 1
Type de partenariats : public & privé
Impact : publicité papier et directe
Nombre d'événements concernés : 3

Résultat atteint

L'action a permis d'améliorer la visibilité des produits locaux et de renforcer la sensibilisation des restaurateurs, des organisateurs d'événements et du grand public aux enjeux économiques et environnementaux des circuits courts.

Une utilisation progressive de produits locaux a été encouragée au sein de certains établissements et lors de manifestations communales, dans une approche souple et non contraignante pour les professionnels.

Pour l'ADL, le projet a consolidé son rôle d'acteur transversal de l'économie locale, capable de fédérer et de valoriser des initiatives existantes malgré des moyens humains et financiers limités. Cette dynamique a participé au soutien des producteurs locaux, au renforcement de l'identité territoriale et à l'amélioration de l'image qualitative de l'offre Horeca locale.

Obstacles rencontrés (facultatif)

La disponibilité et la motivation des restaurateurs, confrontés à des contraintes de coûts, de volumes et de régularité d'approvisionnement, ont constitué un frein à l'adoption de produits locaux.

5.2.2.1.2. Action n°2 - Introduction des produits locaux au sein des collectivités via le projet "Framery Garden"

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Le Framery Store porteur du projet, ayant définitivement fermé ses portes le 26/02/2023, cette action ne pourra donc pas être réalisée.

La surface commerciale occupée par le porteur n'a pas été réaffectée depuis par le propriétaire.

5.2.2.1.3. Action n°3 - Digitalisation des circuits de balades au travers de QR codes

Description du projet

La digitalisation des circuits de balade via QR codes sert plusieurs objectifs :
- Valorisation du patrimoine local : permettre à chacun (habitants, visiteurs) de découvrir l'histoire, les anecdotes ou l'environnement de lieux spécifiques de la commune de manière interactive.

- Accessibilité améliorée : un simple smartphone suffit pour obtenir des informations enrichies (audio, texte, images) sans nécessiter de guide physique ou d'imprimés de grande quantité.
- Modernisation de l'offre touristique et culturelle : offrir des outils numériques simples qui répondent aux pratiques actuelles des utilisateurs (mobile, QR codes)

Partenaires de l'action

Service Mobilité, environnement et communication de l'administration communale de Frameries, Académie de Musique et des Arts de la Parole de Frameries, VisitMons, SparkOH!, Wallonie mobilité

Indicateurs

- Nombre de réunions : 4
- Nombre de partenaires : 3
- Type de partenariats : institutionnel, privé et public

Résultat atteint

Des parcours mémoires ont été réalisés et inaugurés en juin 2023 sous la direction de l'Administration Communale de Frameries et avec la participation du centre culturel de Frameries et de l'Académie de Musique et des Arts de la Parole de Frameries. Il s'agit de balades à travers les cinq villages de l'entité qui permettront à chacun.e d'en apprendre un peu plus sur leur passé, leurs richesses et leurs lieux emblématiques. Le parcours et les QR codes sont liés à l'application izi.Travel (application mobile gratuite qui offre des audioguides et des parcours touristiques interactifs basés sur la géolocalisation)

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.2.1.4. Action n°4 - Création d'un inventaire en ligne des agriculteurs et producteurs

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Le projet visait à compléter la création d'un répertoire économique local en ligne par un inventaire spécifique des agriculteurs et producteurs locaux, basé sur une prospection active et une collecte de données validées conformément au RGPD. Cette action devait contribuer à une meilleure connaissance du territoire et servir de base à des initiatives futures en faveur de la cohésion du secteur rural.

Toutefois, plusieurs constats opérationnels et structurels ont conduit à reconsidérer la pertinence du maintien de ce projet dans le plan pluriannuel de l'ADL. D'une part, le nombre très limité d'agriculteurs et de producteurs locaux présents sur le territoire framerisois réduit significativement la portée et l'impact potentiel de l'action. Les résultats attendus apparaissent dès lors disproportionnés par rapport à l'investissement en temps et en ressources humaines requis.

D'autre part, la faible disposition des acteurs concernés à communiquer leurs coordonnées, malgré les démarches de prospection et les garanties apportées en matière de protection des données (RGPD), constitue un frein majeur à la constitution d'un inventaire représentatif et exploitable. Cette réticence limite la qualité et l'exhaustivité des données collectées, compromettant l'objectif initial de promotion et de mise en réseau du secteur.

Enfin, dans un contexte de moyens humains limités au sein de l'ADL, la poursuite de ce projet ne permet plus d'assurer un rapport coût/bénéfice satisfaisant. Dès lors, il a été décidé de supprimer cette action du plan pluriannuel, tout en intégrant les données

déjà collectées au répertoire économique général et en réorientant les ressources vers des actions à impact plus large et plus structurant pour le développement économique local.

5.2.2.2. Objectifs et actions à moyen terme (3-5 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Développer les infrastructures touristiques et culturelles à Sars-la-Bruyère via 3 actions à l'horizon 2025	Terminé
2	Mettre en valeur les atouts du territoire via 3 actions à l'horizon 2025	En cours
3	Faciliter la diversification agricole via 3 actions d'ici 2025	A entamer

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Développement d'une maison d'hôtes au château de Sars-la-Bruyère	1	Terminée
2	Réhabilitation de l'ancien poste-frontière en gîte	1	Terminée
3	Création d'une maison de village (espace polyvalent)	1	Supprimée
4	Réalisation d'un support de présentation du territoire	2	Terminée
5	Création d'un package reliant les pôles touristiques de la région (Mac's Hornu, SPARKOH!, Pairi Daiza, VisitMons)	2	En cours
6	Mise en œuvre des projets à dimension touristique issus du nouveau Programme Communal de Développement Rural (PCDR)	2	En cours
7	Mise en place d'un cadastre des besoins et de la situation agricole	3	Supprimée
8	Développement de projets de maraîchage	3	Terminée
9	Développement de nouvelles techniques agricoles (permaculture & agriculture biologique)	3	A entamer

5.2.2.2.1. Action n°1 - Développement d'une maison d'hôtes au château de Sars-la-Bruyère

Description du projet

L'offre d'hébergement touristique à Frameries étant limitée, un porteur de projet privé, propriétaire du Château de Sars-la-Bruyères, a manifesté son intention de développer une maison d'hôtes de qualité au sein du site. Cette initiative s'inscrit dans une volonté de valorisation du patrimoine local et de renforcement de l'attractivité touristique du territoire.

Dans ce contexte, l'Agence de Développement Local a soutenu le projet par une action ciblée de mise en réseau et de promotion, en organisant un afterwork au Château de Sars-la-Bruyères à destination des acteurs économiques de l'entité. Cet événement avait pour objectifs de promouvoir le site, de faire connaître le projet de maison d'hôtes, et de favoriser les échanges et synergies entre entrepreneurs locaux. Il a également permis de mettre en avant le Groupement des Commerçants (GPCA), qui a proposé une animation favorisant les interactions entre participants.

Partenaires de l'action

Partenaire privé : investisseurs et promoteurs du projet de maison d'hôtes
Services communaux : urbanisme, mobilité, recettes
Agence de Développement Local (coordination, promotion, mise en réseau)
Groupement des Commerçants (GPCA)

Indicateurs

Nombre de réunions de coordination : 3
Type de partenariat : promotionnel
Nombre de logements créés : 5
Nombre de participants à l'afterwork : ± 140

Résultat atteint

Le projet de maison d'hôtes au Château de Sars-la-Bruyères s'est concrétisé par le développement du Domaine des Deux Hêtres, une offre d'hébergement de charme implantée dans une dépendance du château (ancienne écurie). Le site propose des chambres et un gîte familial, avec petit-déjeuner mettant en valeur les produits locaux, dans un cadre historique et naturel situé au sein du Parc naturel des Hauts-Pays. L'afterwork organisé par l'ADL a permis une mise en lumière réussie du site auprès des acteurs économiques locaux et a favorisé la création de contacts et de synergies. Le projet contribue à la diversification de l'offre touristique de Frameries, à la valorisation du patrimoine local et à l'attractivité du territoire, tout en s'inscrivant dans une dynamique de développement local concerté.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.2.2. Action n°2 - Réhabilitation de l'ancien poste-frontière en gîte

Description du projet

Le projet consiste en la réhabilitation de l'ancien poste-frontière situé à Sars-la-Bruyère en un gîte touristique, porté par un partenaire privé. Ce bâtiment, situé au sud de l'entité, a fait l'objet de travaux de transformation visant à en augmenter la capacité d'accueil afin de proposer un hébergement pouvant accueillir quatre adultes et deux enfants. Ce projet s'inscrit dans une démarche de valorisation du patrimoine bâti et de renforcement de l'offre d'hébergement touristique locale, encore limitée sur le territoire communal. L'Agence de Développement Local est intervenue en appui et en relais, en accompagnant le porteur de projet dans ses démarches et en assurant la coordination avec les services communaux concernés. Une fois le projet physiquement abouti, l'ADL prévoit de contribuer à la promotion du gîte, notamment par l'organisation ou le soutien à des actions de communication destinées à faire connaître ce nouvel hébergement auprès du public et des acteurs touristiques locaux.

Un partenariat avec l'IFAPME de Mons, section création de gîtes et de chambres d'hôtes vient d'être initié (Janvier 2026) afin de :

- présenter le rendu final
- ouvrir le champ des possibilités par un exemple concret

Partenaires de l'action

Partenaire privé : investisseur et promoteur du projet
Services communaux : urbanisme, mobilité, recettes, communication
Agence de Développement Local (ADL)
Gîtes de Wallonie

Indicateurs

Nombre de réunions de coordination : 3
Nombre de partenaires impliqués : 5
Type de partenariat : public & privé
IFAPME Mons

Résultat atteint

Les travaux de réhabilitation de l'ancien poste-frontière en gîte sont achevés. Le projet a été finalisé à la fin de l'année 2025, malgré un léger retard dans le calendrier initial. Le bâtiment a été transformé en un hébergement touristique fonctionnel et qualitatif, contribuant à l'élargissement de l'offre de logements touristiques sur le territoire de Frameries. La phase suivante concerne la mise en visibilité du gîte, avec la planification d'actions promotionnelles. Un week-end portes ouvertes, auquel l'ADL participera, est prévu au cours du premier semestre 2026 afin de présenter l'établissement au public et aux acteurs locaux et touristiques.
<https://www.legitedeladouane.com/tarifs-infos>

Obstacles rencontrés (facultatif)

Le principal obstacle rencontré a été le retard dans l'exécution des travaux, lié à des contraintes techniques et organisationnelles propres à la réhabilitation d'un bâtiment existant.

5.2.2.3. Action n°3 - Création d'une maison de village (espace polyvalent)

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Le projet de développement d'une maison villageoise à Sars-la-Bruyère (Frameries) n'a finalement pas abouti en raison d'un ensemble de facteurs convergents, mêlant contraintes techniques et financières, difficultés de gouvernance, et forte contestation citoyenne apparue lors de la phase d'information publique. Dans un premier temps, le projet a rencontré des obstacles structurels importants. Les coûts liés à la construction ou à la réhabilitation du bâtiment, à sa mise aux normes (sécurité, accessibilité, performance énergétique) et à son fonctionnement futur se sont révélés élevés, sans qu'un modèle économique viable et pérenne puisse être clairement garanti. Par ailleurs, la question de la gestion à long terme du lieu (animation, programmation, responsabilités, charges de fonctionnement) n'a jamais trouvé de porteur clairement identifié, ce qui a fragilisé le projet dès sa conception. À ces difficultés se sont ajoutées des contraintes urbanistiques et réglementaires, allongeant les délais et accentuant l'incertitude autour du projet. Toutefois, c'est surtout lors de l'enquête publique, organisée du 10 au 24 avril 2023, que le projet a suscité une opposition locale marquée. En très peu de temps, 260 habitants du village ont signé une pétition, exprimant leur inquiétude face à ce qu'ils percevaient comme un décalage entre l'intitulé du projet (« maison villageoise ») et sa réalité fonctionnelle. Les riverains ont découvert un équipement pouvant accueillir jusqu'à 175 personnes, assimilé davantage à une salle des fêtes qu'à un lieu de rencontre à taille humaine pour les activités locales. Cette ampleur et cette destination ont été jugées inadéquates aux besoins exprimés par la population, qui souhaitait avant tout un espace convivial destiné aux associations et à la vie locale, sans nuisances importantes. Le sentiment d'un manque de clarté dans la présentation du projet a renforcé la défiance et accéléré la mobilisation citoyenne.

Malgré les assurances du collège communal, rappelant que l'objectif était de mettre à disposition un lieu pour les habitants et les associations, et que les activités seraient encadrées, les inquiétudes n'ont pas été levées. Une réunion avec le bourgmestre a été sollicitée, témoignant d'une volonté de dialogue mais aussi d'un désaccord profond sur la nature même du projet.

Dans ce contexte de désadhésion locale, combiné à l'absence de consensus, aux incertitudes financières et aux moyens limités des acteurs publics impliqués, notamment de l'ADL, il a été décidé de ne pas poursuivre le projet tel qu'il avait été conçu. Malgré un besoin réel d'infrastructures de proximité, le projet n'a pas rencontré les conditions nécessaires à son acceptation et à sa viabilité à long terme.

5.2.2.2.4. Action n°4 - Réalisation d'un support de présentation du territoire

Description du projet

Le projet consistait en la création de vidéos de présentation du territoire framerisois et de ses atouts, destinées à différents publics cibles : les citoyens, les investisseurs et les porteurs de projets souhaitant s'installer sur le territoire. Ces supports audiovisuels ont été conçus comme de véritables outils de promotion territoriale, permettant de valoriser l'identité de Frameries, son dynamisme économique, ses infrastructures, ses commerces locaux et les dispositifs d'accompagnement existants. L'Agence de Développement Local a assuré la coordination du projet, en lien avec les acteurs locaux publics et privés, depuis la définition des contenus jusqu'au suivi de la production. L'objectif était de proposer des supports modernes, attractifs et facilement diffusables, pouvant être utilisés lors d'événements, sur les supports numériques communaux et dans le cadre de l'accompagnement des porteurs de projets.

Le projet s'inscrivait dans une démarche cohérente de renforcement de l'attractivité territoriale, tout en restant compatible avec les moyens de l'ADL.

Partenaires de l'action

Commerces locaux
Syndicat d'initiative
Centre culturel
Secteur privé (prestataires audiovisuels)
Régie Communale Autonome (RCA)
Groupement des Commerçants (GPCA)
Agence de Développement Local (coordination)

Indicateurs

Nombre de réunions de coordination : 6
Type de partenariats : public & privé

Résultat atteint

Le projet de réalisation de trois vidéos de présentation du territoire est désormais finalisé.

Une première vidéo interactive, destinée au grand public, présente l'entité framerisoise, son cadre de vie et ses atouts patrimoniaux et culturels.

Une deuxième vidéo, spécifiquement conçue pour les investisseurs, met en avant les atouts économiques de Frameries, ses zones d'activités et son potentiel de développement.

Une troisième vidéo est dédiée aux porteurs de projets et valorise la maternité commerciale ainsi que les services proposés par l'ADL.

Obstacles rencontrés (facultatif)

Le principal obstacle rencontré a été l'augmentation du coût du projet, liée à l'intégration de fonctionnalités interactives dans les vidéos afin d'en renforcer l'attractivité et l'impact.

Cette évolution a nécessité des arbitrages budgétaires et une adaptation du périmètre du projet, tout en veillant à maintenir la qualité et les objectifs initiaux. Grâce à une coordination étroite avec les partenaires, le projet a néanmoins pu être mené à bien dans les délais impartis.

5.2.2.2.5. Action n°5 - Création d'un package reliant les pôles touristiques de la région (Mac's Hornu, SPARKOH!, Pairi Daiza, VisitMons)

Description du projet

Le projet vise la création d'un package touristique reliant plusieurs pôles majeurs de la région, à savoir le MAC's Hornu, SPARKOH!, Pairi Daiza et l'offre culturelle proposée par VisitMons. Actuellement en phase d'étude et de concertation, il a pour objectif de structurer une offre touristique intégrée favorisant la complémentarité entre les sites culturels, scientifiques et de loisirs du territoire.

Le projet s'inscrit dans une démarche de mise en réseau des acteurs touristiques et institutionnels, avec pour finalité d'améliorer la lisibilité de l'offre régionale, d'encourager la fréquentation croisée des sites et de renforcer l'attractivité globale du territoire.

Les travaux portent notamment sur l'identification des synergies possibles, les modalités de partenariat, ainsi que les formes que pourrait prendre le package (offres combinées, actions de promotion communes, parcours touristiques).

Partenaires de l'action

Il s'agit principalement de partenaires institutionnels publics

MAC's - Grand-Hornu

SPARKOH!

Pairi Daiza

Ville de Mons

Commune de Frameries

Commune de Colfontaine

Commune de Dour

Indicateurs

Nombre de réunions : plusieurs réunions de travail et de concertation organisées avec les partenaires

Nombre de partenaires impliqués : 7 partenaires institutionnels et touristiques

Type de partenariats :

- partenariats institutionnels (villes et communes)
- partenariats culturels, scientifiques et touristiques
- partenariats en cours de définition pour la promotion et la commercialisation de l'offre

Résultat atteint

À entamer / En cours

Résultats escomptés :

- Lancer officiellement une dynamique de collaboration intersites, visant à structurer des échanges réguliers et durables entre les différents pôles touristiques de la région.
- Assurer la mobilisation et l'engagement progressif des partenaires autour d'une vision commune du développement touristique régional et d'objectifs partagés.
- Réaliser une première analyse des synergies et des complémentarités entre les pôles touristiques afin d'identifier les opportunités de coopération et de mutualisation des offres.
- Définir les bases du futur package touristique, incluant les objectifs poursuivis, les publics cibles, ainsi que les principes de fonctionnement et de gouvernance.
- Positionner le projet comme une initiative structurante et porteuse pour le développement touristique régional, en vue d'une reconnaissance institutionnelle et professionnelle à moyen terme.

Obstacles rencontrés (facultatif)

Complexité de la coordination entre des acteurs aux missions, publics et modèles économiques différents

Nécessité d'aligner les contraintes organisationnelles et calendaires des partenaires

Questions encore en cours concernant les modalités pratiques de mise en œuvre (tarification, communication, gouvernance du projet)

Ces éléments font actuellement l'objet d'un travail d'analyse et de concertation afin de garantir la viabilité et la pérennité du projet.

5.2.2.2.6. Action n°6 - Mise en œuvre des projets à dimension touristique issus du nouveau Programme Communal de Développement Rural (PCDR)

Description du projet

Le projet concerne la mise en œuvre et l'accompagnement de projets à dimension touristique inscrits dans le nouveau Programme Communal de Développement Rural (PCDR). Il vise à renforcer l'attractivité du territoire par une valorisation durable de ses ressources naturelles, paysagères et patrimoniales, en cohérence avec les orientations stratégiques du PCDR.

Dans ce cadre, plusieurs actions sont actuellement en cours de réalisation ou de déploiement. D'une part, le projet de valorisation touristique du bois de Colfontaine, mené conjointement avec les communes de Dour et Colfontaine, est piloté par IDEA et bénéficie d'un subventionnement du Commissariat général au Tourisme (CGT). Ce projet vise l'amélioration de l'accessibilité, de la lisibilité et de l'attractivité touristique de ce site naturel structurant.

D'autre part, une balade thématique autour de l'eau, intitulée balade du Pont Troué, a été mise en place au départ de la place d'Eugies. Ce parcours est agrémenté de panneaux didactiques permettant de sensibiliser le public aux enjeux liés à l'eau, à l'environnement et au patrimoine local.

L'Agence de Développement Local (ADL) apporte son expertise transversale à l'ensemble des projets touristiques issus du PCDR. Elle intervient notamment dans l'analyse des projets existants, la proposition d'actions complémentaires en lien avec le tourisme, ainsi que dans la valorisation globale du territoire. Son implication dans l'élaboration du PCDR est continue, à travers l'analyse des matières qu'elle gère et la transmission de remarques et diagnostics au Service Environnement de l'administration communale.

Partenaires de l'action

Partenaires de l'action : 8

- Parc naturel des Hauts-Pays (PNHP)
- Service Environnement et Mobilité de l'administration communale
- Fondation Rurale de Wallonie (FRW)
- ARCEA (bureau d'études pluridisciplinaire urbanistique Montois qui a pour objet principal l'aménagement et la gestion des cadres de vie)
- IDEA (pilotage du projet du bois de Colfontaine)
- Communes de Dour et Colfontaine
- Commissariat général au Tourisme (CGT) (subvention)
- ADL

Indicateurs

Nombre de réunions : réunions de coordination et de suivi organisées dans le cadre du PCDR et des projets touristiques associés - 2

Nombre de partenaires impliqués : plusieurs partenaires institutionnels, techniques et associatifs

Type de partenariats :

- partenariats institutionnels
- partenariats techniques et environnementaux
- partenariats liés à la mise en œuvre et au financement de projets touristiques

Résultat atteint

- > Intégration effective de la dimension touristique dans plusieurs projets du PCDR
- > Lancement et avancement du projet de valorisation touristique du bois de Colfontaine
- > Mise en place d'une balade thématique didactique autour de l'eau à Eugies
- > Contribution de l'ADL à l'analyse, au diagnostic et à la structuration des projets touristiques du PCDR

Obstacles rencontrés (facultatif)

- Complexité des processus décisionnels et administratifs propres aux projets PCDR
- Coordination nécessaire entre de multiples partenaires aux rôles et temporalités différentes
- Contraintes liées aux délais de mise en œuvre et aux procédures de financement
- Nécessité d'assurer une cohérence entre objectifs touristiques, environnementaux et ruraux

5.2.2.2.7. Action n°7 - Mise en place d'un cadastre des besoins et de la situation agricole

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Le projet de mise en place d'un cadastre des besoins et de la situation agricole visait à renforcer la connaissance du tissu agricole local, tant en termes de profils des exploitations que de types de production. L'objectif était d'identifier de manière précise les besoins, les contraintes et les perspectives des agriculteurs afin de pouvoir, à terme, proposer un programme ciblé de diversification des cultures et de soutenir le développement du secteur rural.

Toutefois, à l'instar de l'action relative à la création d'un inventaire en ligne des agriculteurs et producteurs, plusieurs éléments opérationnels et structurels ont conduit à la non-réalisation de ce projet.

En premier lieu, le nombre restreint d'agriculteurs actifs sur le territoire framerisois limite fortement la portée stratégique d'un cadastre dédié. La faible densité d'exploitations agricoles réduit l'intérêt d'un outil spécifique et structuré, dont les résultats attendus apparaissent disproportionnés au regard de l'investissement nécessaire en temps, en moyens humains et en ressources organisationnelles.

Par ailleurs, comme déjà renseigné, la réticence des agriculteurs à partager des informations détaillées sur leur situation, leurs productions et leurs besoins constitue un frein majeur à la constitution d'un cadastre fiable et représentatif. Malgré les démarches de sensibilisation, la prospection active et les garanties apportées en matière de protection des données personnelles et professionnelles (conformité RGPD), la collecte d'informations exploitables s'est révélée extrêmement limitée. Cette situation compromet la qualité des données et empêche l'élaboration d'analyses pertinentes servant de base à des actions de diversification ou de mise en réseau.

Enfin, dans un contexte de ressources humaines limitées au sein de l'ADL, la poursuite de ce projet ne permettait plus d'assurer un rapport coût/bénéfice satisfaisant. Le temps nécessaire à la prospection, à la collecte, à la validation et à l'actualisation des données ne pouvait être justifié au regard de l'impact attendu.

Dès lors, il a été décidé de ne pas donner suite à la mise en œuvre de ce cadastre agricole et de retirer cette action du plan pluriannuel de l'ADL.

5.2.2.2.8. Action n°8 - Développement de projets de maraîchage

Description du projet

Le projet de développement de projets de maraîchage vise à soutenir l'émergence et la consolidation d'activités maraîchères locales, durables et économiquement viables sur le territoire. Il a pour ambition de favoriser l'installation de nouvelles entreprises, d'offrir des espaces cultivables, ainsi qu'un accompagnement administratif, technique et partenarial à des néo-entrepreneurs ou à des personnes passionnées par la culture maraîchère.

Ce projet s'est concrétisé de manière significative à travers le potager du CPAS de Frameries, véritable projet structurant en matière d'agriculture locale et de circuit court. Initié en 2016 sur une surface d'un hectare et demi, le potager s'est progressivement développé pour atteindre aujourd'hui près de 3 hectares cultivés, permettant une production annuelle d'environ 5 tonnes de fruits et légumes.

Le potager a pour objectif principal l'approvisionnement de la cuisine centrale du CPAS, garantissant des produits frais, locaux et de qualité pour la préparation des repas. Le projet a franchi une étape majeure avec l'obtention de la certification biologique en mars 2022, confirmant l'engagement en faveur de pratiques agricoles durables.

Par ailleurs, le projet contribue pleinement à une dynamique sociale et d'insertion socioprofessionnelle. Le potager travaille en étroite collaboration avec le service d'insertion du CPAS, offrant à des personnes en réinsertion l'opportunité de se former et de retrouver une activité professionnelle valorisante.

Plusieurs actions concrètes ont renforcé la professionnalisation et la pérennité du projet : engagement d'un maraîcher supplémentaire, acquisition de matériel agricole (tracteur), intégration de chevaux de trait pour le travail des sols, lancement d'un verger, et développement de partenariats techniques. Une convention de collaboration avec le Centre Provincial des Métiers du Cheval a notamment été signée afin de garantir le respect des exigences liées au label bio.

Partenaires de l'action

Partenaires de l'action : 6

CPAS de Frameries

Commune de Frameries : Service Environnement, Service des Recettes, Service Urbanisme

Centre Provincial des Métiers du Cheval

Cuisine centrale du CPAS

Service d'insertion socioprofessionnelle

Partenaires privés, dont des exploitations maraîchères locales (ex. Potager des saveurs oubliées - La Bouverie)

ADL

Indicateurs

Surfaces cultivées : évolution de 1,5 hectare à près de 3 hectares

Volume de production : environ 5 tonnes de fruits et légumes par an

Nombre de projets maraîchers accompagnés ou soutenus : 2

Nombre de partenariats établis (institutionnels, techniques et privés)

Obtention de certifications : label bio (mars 2022)

Résultat atteint

Le projet de développement de projets de maraîchage vise à soutenir l'émergence et la consolidation d'activités maraîchères locales, durables et économiquement viables sur le territoire. Il a pour ambition de favoriser l'installation de nouvelles entreprises, d'offrir des espaces cultivables, ainsi qu'un accompagnement administratif, technique et partenarial à des néo-entrepreneurs ou à des personnes passionnées par la culture maraîchère.

En complément, le territoire accueille également des initiatives privées, telles que le potager de La Bouverie - "Potager des saveurs oubliées", petite entreprise maraîchère en permaculture. Cette exploitation artisanale produit des fruits et légumes de saison sur de petites surfaces et privilégie la vente directe du producteur au consommateur, sur rendez-vous, renforçant ainsi l'offre locale en circuit court et la diversité des modèles agricoles.

Obstacles rencontrés (facultatif)

Contraintes liées à l'accès au foncier agricole et à l'extension progressive des surfaces cultivables

Investissements matériels importants nécessaires à la montée en puissance du projet

Nécessité de concilier exigences du label bio avec les réalités opérationnelles du terrain

Coordination entre les différents services communaux, sociaux et partenaires techniques

Charge de travail importante liée à la saisonnalité et à la gestion de la production

5.2.2.9. Action n°9 - Développement de nouvelles techniques agricoles (permaculture & agriculture biologique)

Description du projet

Le projet vise à explorer, analyser et structurer des pratiques agricoles innovantes fondées sur les principes de la permaculture et de l'agriculture biologique, en réponse aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux actuels.

La phase de recherche et de réflexion a pour objectif de poser les bases d'un futur programme opérationnel en identifiant des pratiques agricoles durables, adaptées et transférables au contexte local.

- Étudier les principes théoriques et pratiques de la permaculture et de l'agriculture biologique ;
- Analyser des expériences existantes (retours d'expériences, études de cas, publications scientifiques et techniques) ;
- Identifier les pratiques agricoles les plus pertinentes et transférables au contexte local ;
- Évaluer leur faisabilité technique, environnementale et socio-économique ;
- Poser les bases méthodologiques pour une future phase d'expérimentation et de mise en œuvre.
- Cette phase préparatoire constitue un socle essentiel pour orienter les choix stratégiques du projet et garantir la cohérence des actions futures.

Partenaires de l'action

Dans le cadre de cette phase exploratoire, l'agence travaillerait en lien avec un réseau de partenaires techniques et institutionnels, notamment :

- Services environnement, urbanisme et mobilité de l'Administration communale
- Chambres d'agriculture et organismes de conseil agricole
- Associations spécialisées en permaculture et en agriculture biologique
- Agriculteurs et porteurs de projets engagés dans des pratiques agroécologiques
- Organismes de formation et de recherche (centres techniques, IFAPME, Universités & Hautes-Écoles proposant une filière horticole)
- Collectivités territoriales et services concernés par les politiques agricoles et environnementales

Ces partenariats permettraient de croiser les approches théoriques avec des retours de terrain concrets et d'ancre la réflexion dans les réalités locales.

Indicateurs

Les indicateurs de suivi de la phase de recherche pourraient être les suivants :

- Nombre de sources documentaires analysées (études, guides, publications, rapports) ;
- Nombre d'entretiens ou d'échanges réalisés avec des acteurs agricoles et experts ;
- Nombre de pratiques agricoles identifiées et analysées ;
- Production de documents de synthèse (notes d'analyse, fiches pratiques, grille de faisabilité) ;

Résultat atteint

À entamer

À l'issue de la phase de recherche et de réflexion, les résultats suivants sont escomptés :

- Constitution d'une base de connaissances partagée sur la permaculture et l'agriculture biologique
- Identification d'un ensemble de pratiques agricoles jugées pertinentes et potentiellement adaptées au territoire
- Mise en évidence des leviers et des contraintes liés à l'introduction de ces pratiques (techniques, économiques, réglementaires, humaines)
- Élaboration d'une première méthodologie d'expérimentation territorialisée
- Renforcement des compétences internes de l'agence sur les enjeux agricoles durables

Ces résultats permettraient d'envisager une phase opérationnelle fondée sur des choix éclairés et contextualisés

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.2.3. Objectifs et actions à long terme (6 ans et plus)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Améliorer l'attractivité de 4 sites touristiques et récréatifs à l'horizon 2026	En cours
2	Valoriser le territoire au travers de la mobilité douce par 3 actions d'ici 2026	En cours

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Réhabilitation du parc urbain de l'Agrappe	1	Terminée
2	Réhabilitation du parc de la Bouverie et de ses équipements	1	En cours
3	Réaffectation de l'ancien Hôtel de Ville en espace dédié au tourisme, à la culture, au folklore, aux archives et à la mémoire locale	1	Supprimée
4	Réaménagement des sentiers et espaces de loisirs au bois de Colfontaine	1	Terminée
5	Création de balades thématiques cyclopedestres valorisant les terrils et le patrimoine naturel et bâti	2	En cours
6	Développement d'une "autoroute cyclable" vers la commune de Dour	2	En cours
7	Aménagement des sentiers et pistes cyclables par du mobilier divers, des bornes de recharge, etc.	2	Supprimée

5.2.2.3.1. Action n°1 - Réhabilitation du parc urbain de l'Agrappe

Description du projet

Le Parc urbain de l'Agrappe est un espace vert de près de 12 000 m² situé entre les rues Alfred Defuisseaux et de la Maladrerie à Frameries. Sa réhabilitation s'inscrit dans la politique régionale wallonne de création de parcs en milieu urbain, notamment pour renforcer la biodiversité, lutter contre les îlots de chaleur et améliorer la qualité de vie dans les zones fortement urbanisées.

La commune de Frameries a posé sa candidature en réponse à l'appel à projets Wallonie « Parcs en milieu urbain », et celle-ci a été retenue parmi 17 projets lauréats par le Gouvernement wallon en novembre 2021. Ce projet s'inscrivait dans le cadre du Plan Air Climat Energie (PACE) 2016-2022.

La commune a reçu une subvention régionale de près de 594 814 € pour mener à bien ce projet de réhabilitation.

Partenaires de l'action

- Administration communale de Frameries : services urbanisme & environnement
- Région wallonne - biodiversité
- Province de Hainaut
- Bureau d'études « Arcéa »
- ORES
- SWDE
- Proximus, VOO, Orange, SOFICO
- IDEA
- Adjudication publique remportée par TRBA SA - 7600 Péruwelz
- Services techniques de l'administration communales : ouvriers de voiries et d'aménagement d'espaces verts
- L'association « Devoir de Mémoire du Fief de Lambrechies »
- Anthony David Padgett, sculpteur britannique

Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Surface réhabilitée
- Équipements installés
- Accessibilité PMR
- Respect du planning

Indicateurs financiers :

- Coût total du projet
- Taux de subsidiation
- Coût au m² : ratio entre budget et surface aménagée.
- Maîtrise budgétaire : écart entre budget prévu et final.

Indicateurs environnementaux :

- Arbres plantés
- Diversité végétale
- Surface perméable
- Îlot de fraîcheur

Indicateurs sociaux et d'usage :

- Fréquentation du parc
- Mixité des publics
- Événements accueillis
- Qualité de vie perçue

Indicateurs patrimoniaux et culturels :

- Mémoire du site
- Éléments patrimoniaux
- Médiation culturelle

Indicateurs de gouvernance :

- Partenariats mobilisés
- Implication communale
- Ancrage local

Indicateurs d'évaluation globale :

- Atteinte des objectifs : niveau de réalisation des ambitions initiales.
- Impact territorial : apport du parc pour le quartier et la commune.

Résultat atteint

La réhabilitation du parc urbain de l'Agrappe a permis de transformer un ancien site délaissé, marqué par son passé industriel et minier, en un espace public vert structurant, pleinement intégré dans le tissu urbain de Frameries. Le projet a abouti à la création d'un parc de ± 12 000 m² offrant un cadre de vie qualitatif, accessible et convivial pour les habitants du quartier et de la commune.

Le site rénové propose désormais des cheminements sécurisés, des espaces de détente, une aire de jeux pour enfants ainsi que des zones végétalisées favorisant la biodiversité et contribuant à la création d'un îlot de fraîcheur urbain. La plantation d'une centaine d'arbres et de nombreux arbustes renforce la présence du végétal et participe à l'amélioration du microclimat local.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.2.3.2. Action n°2 - Réhabilitation du parc de la Bouverie et de ses équipements

Description du projet

Peu entretenu depuis de nombreuses années, le parc de la Bouverie et ses infrastructures sportives et Horeca nécessitent une rénovation en profondeur afin de répondre aux enjeux actuels de qualité de vie, d'attractivité territoriale et de développement durable.

Dans ce cadre, une phase préparatoire axée sur la recherche, l'analyse et la concertation a été engagée. Une enquête publique et un processus de participation citoyenne ont permis d'identifier les attentes des riverains et des usagers potentiels quant au devenir du site.

L'Agence de Développement Local (ADL), mobilisée à travers ses deux agents, est intervenue principalement sur le volet économique et stratégique du projet, en complément des démarches urbanistiques et environnementales portées par la commune. Ses actions ont consisté à :

- > analyser le potentiel économique du site réhabilité (usages Horeca, événements, attractivité locale) ;
- > étudier les modèles de gestion et d'exploitation envisageables à moyen et long termes ;
- > évaluer les retombées économiques indirectes pour le quartier et la commune ;
- > contribuer à la structuration du projet en lien avec les objectifs de développement local.

À l'issue de cette phase, le projet intégrant la participation citoyenne a été consolidé, le permis d'urbanisme a été obtenu et le démarrage du chantier est programmé pour mai 2026.

Partenaires de l'action

- Administration communale de Frameries : pilotage politique et administratif du projet
- Agence de Développement Local (ADL) : analyse économique, appui stratégique et coordination locale
- Bureau d'études / auteurs de projet : conception urbanistique et paysagère
- Services communaux (urbanisme, environnement, travaux)
- Citoyens et riverains : participation via enquête publique et concertation
- Opérateurs potentiels (Horeca, événementiel, sport) : consultation informelle en phase exploratoire

Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Surface réhabilitée
- Équipements installés
- Accessibilité PMR
- Respect du planning

Indicateurs financiers :

- Coût total du projet
- Taux de subsidiation
- Maîtrise budgétaire

Indicateurs environnementaux :

- Nombre d'arbres plantés
- Diversité végétale

Indicateurs sociaux et d'usage :

- Fréquentation du parc
- Mixité des publics
- Nombre et type d'événements accueillis

Indicateurs de gouvernance :

- Nombre et nature des partenariats mobilisés
- Niveau d'implication communale et interservices

Indicateur d'évaluation globale :

- Impact territorial : contribution du parc au dynamisme du quartier et à l'attractivité communale

Résultat atteint

Résultats atteints sur la phase de recherche et de réflexion :

- > Réalisation d'un diagnostic économique et fonctionnel du site
- > Intégration des attentes citoyennes dans la définition du projet
- > Clarification des usages futurs du parc et de ses équipements
- > Identification de pistes de valorisation économique compatibles avec l'intérêt général
- > Contribution à la structuration d'un projet cohérent et partagé
- > Obtention du permis d'urbanisme
- > Planification du démarrage des travaux (05/2026)

Obstacles rencontrés (facultatif)

- État de dégradation avancé du site nécessitant des arbitrages budgétaires complexes

- Conciliation des attentes parfois divergentes des usagers (calme, sport, événements, Horeca)
- Contraintes urbanistiques et environnementales impactant le phasage du projet
- Ressources humaines limitées au sein de l'ADL
- Délais inhérents aux procédures administratives et à la participation citoyenne

5.2.2.3.3. Action n°3 - Réaffectation de l'ancien Hôtel de Ville en espace dédié au tourisme, à la culture, au folklore, aux archives et à la mémoire locale

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Contexte et description :

Le projet visait à réaffecter l'ancien Hôtel de Ville de Frameries, idéalement situé sur la Grand-Place, en un espace polarisant destiné à promouvoir les secteurs du tourisme, de la culture, du folklore ainsi que la mémoire locale.

La création d'un espace d'archives dédié à l'histoire et à la mémoire de l'entité framerisoise devait compléter ce dispositif, permettant d'articuler le passé et le futur de la commune, tout en valorisant ses principaux acteurs locaux.

Historique du projet :

- > Lauréat à l'appel à projet initial.
- > Subsidés revus à la baisse par la tutelle.
- > Décision de renoncer à la poursuite du projet en raison du déséquilibre entre financement disponible et ambitions du projet.

Motifs de discontinuité :

- Réduction significative des subsides disponibles, rendant la réalisation complète du projet impossible dans les conditions prévues.
- Maintien de l'objectif stratégique de promotion du tourisme, de la culture et du patrimoine via d'autres initiatives moins coûteuses.

5.2.2.3.4. Action n°4 - Réaménagement des sentiers et espaces de loisirs au bois de Colfontaine

Description du projet

Le Bois de Colfontaine est une vaste forêt domaniale d'environ 750 hectares, située entre les communes de Colfontaine, Dour et Frameries.

C'est un site naturel intégré au Parc Naturel des Hauts#Pays, apprécié pour ses sentiers de randonnée, sa biodiversité, et son patrimoine historique.

Le projet de réaménagement a pour objectif principal de valoriser l'espace forestier en renforçant son attractivité touristique et en améliorant l'accueil des visiteurs, par la création ou réhabilitation de sentiers, parkings, aires de détente, parcours sportifs et autres infrastructures.

Le réaménagement du bois vise plusieurs axes#:

1. Stationnement et accès

Création de parkings d'accueil, dont un parking de 50 places à proximité de la Tour du Lait Buré (Colfontaine), et un parking de 100 places côté Dour.

Cheminements piétons, pistes cyclables et liaisons douces entre parkings, entrée du bois et sentiers.

2. Sentiers et parcours

Aménagement des allées d'accès et de sentiers balisés adaptés à la promenade, à la randonnée, à la mobilité douce, et conformes aux normes d'accessibilité PMR.

Réaménagement et balisage des parcours existants pour une meilleure signalétique et une expérience plus cohérente pour les visiteurs.

3. Espaces de détente et loisirs

Création d'aires de repos et de pique#nique.

Développement de parcours de santé ou «#Vita#», incluant des éléments ludiques comme poutres d'équilibre et ponts suspendus.

4. Rénovation du patrimoine

Rénovation du Pavillon des Chasseurs à Frameries, afin d'accueillir les usagers dans de meilleures conditions.

Partenaires de l'action

- Administration Communale de Dour, Frameries et Colfontaine : services travaux, environnement, urbanisme, aménagement du territoire
- UPcity
- Bureau d'études Arcea

- IDEA
- CITW-OWT (Observatoire Wallon du Tourisme)
- SPW

Indicateurs

- Nombre de partenaires impliqués : 8
- Nombre de réunions impliquant l'ADL : 3
- Projets scolaires ou ateliers nature organisés dans le bois
- Mesure de l'équilibre entre aménagement et conservation & absence d'atteinte aux habitats naturels
- Durabilité et maintenance des sentiers, bancs, parkings

Résultat atteint

Mi-mars 2025 : démarrage des travaux du parking de 100 places à Dour et des aménagements d'accès piétons/cyclistes.

Juillet à septembre 2025 : principal volet de travaux effectué (parkings, chemins d'accès, zones de détente)

Le calendrier complet de finalisation et inauguration officielle des aménagements majeurs n'a pas encore été fixé de manière publique, mais l'objectif est atteint et les grandes parties du projet, à savoir les parkings, les sentiers, les aires de repos et le balisage sont fonctionnelles depuis l'automne 2025.

Rénovation du Pavillon des Chasseurs :

- Lifting extérieur et rendu du bâti : phase de chantier terminée à l'automne 2025
- Aménagement de l'intérieur du bâti : un dossier a été déposé à l'agence wallonne du patrimoine lors d'un appel à projets/levée de fonds mais n'a pas été retenu

Obstacles rencontrés (facultatif)

Complexité du terrain : Le Bois de Colfontaine est une forêt domaniale avec des zones difficiles d'accès, nécessitant des travaux spécifiques pour ne pas détériorer les sols ou la biodiversité.

Accessibilité PMR et sécurité : Aménager des sentiers accessibles à tous et sécurisés peut demander des travaux plus lourds (ponts, rampes, revêtements adaptés).

Coordination multi-sites & multi-acteurs : La forêt s'étend sur plusieurs communes (Colfontaine, Dour, Frameries). Harmoniser les travaux et le calendrier entre sites peut être compliqué. Le projet implique également IDEA et différents bureaux d'études. Une mauvaise coordination ou un manque de communication peut générer des retards ou des malentendus.

Alignement stratégique : Les priorités des communes ou des financeurs peuvent évoluer, ce qui nécessite parfois une révision du calendrier ou de la portée des travaux.

5.2.2.3.5. Action n°5 - Création de balades thématiques cyclopédestres valorisant les terrils et le patrimoine naturel et bâti

Description du projet

La commune de Frameries souhaite renforcer son attractivité touristique en s'appuyant sur ses atouts naturels et patrimoniaux. Dans ce cadre, l'Agence de Développement Local (ADL) propose la création de balades cyclopédestres thématiques permettant aux visiteurs de découvrir les terrils, le patrimoine naturel et bâti, ainsi que les traces de l'histoire industrielle et culturelle de la commune.

Les balades s'articuleraient autour de circuits de 20 à 30 km, partant notamment du PASS et reliant des sites emblématiques comme les anciens charbonnages, la Fabrique de Théâtre, les lieux de mémoire de la Première Guerre mondiale ou encore des sites d'art contemporain et de street art. Les parcours seraient interactifs et accompagnés de contenus numériques, notamment via l'application Totemus, pour offrir une expérience ludique et immersive.

Les actions menées par les deux agents de l'ADL incluent :

- La cartographie et balisage des parcours cyclables thématiques.
- La coordination avec les acteurs locaux (associations, musées, clubs sportifs, commerces).
- L'intégration de contenus historiques, culturels et naturels dans des parcours numériques.

- La promotion des balades auprès des habitants et des visiteurs via réseaux sociaux et événements.

Partenaires de l'action

- Administration communale de Frameries : services environnement, communication & événements, urbanisme
- Le SPARKOH!
- Totemus : Application mobile
- Associations locales et clubs sportifs
- La Province de Hainaut
- VISITMons
- FEDER
- VISITWallonia

Indicateurs

- Nombre de circuits cyclopédestres balisés et prêts à l'usage.
- Nombre de points d'intérêt intégrés dans l'application Totemus.
- Nombre de partenariats établis (associations, commerces, institutions).
- Nombre de participants aux premières balades thématiques test.
- Satisfaction des utilisateurs et retours qualitatifs (questionnaires, évaluations Totemus).
- Nombre de réunions : 4
- Nombre de partenaires : 8
- Type de partenariats : public, institutionnel & privé

Résultat atteint

- Trois parcours cyclopédestres thématiques créés et balisés, totalisant 27 km.
- Intégration de 15 points d'intérêt patrimonial, naturel et culturel dans l'application Totemus.
- Collaboration active avec 6 associations locales et 4 commerces partenaires.
- Première session test de la balade réalisée avec participation de 40 citoyens et visiteurs, avec retours très positifs sur l'expérience immersive et ludique
- Inclusion des balades au réseau points-nœuds en cœur du Hainaut et au sein de "Destinations Terrils"

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.2.3.6. Action n°6 - Développement d'une "autoroute cyclable" vers la commune de Dour

Description du projet

La commune de Frameries, en partenariat avec Dour, prévoit la création d'une liaison cyclo#piétonne sécurisée reliant les deux communes, intégrée dans le plan de mobilité douce intercommunal (PCDR).
Le projet prévoit :
Aménagement de pistes cyclables et piétonnes le long de certains axes stratégiques (Rue de Dour, Bois de Sars#la#Bruyère, sentier n°#70).
Sécurisation des parcours avec glissières et signalisation.
Convention intercommunale pour coordonner le financement et la gestion.
Financement partiel par le SPW et budget communal, avec appel à marchés publics pour les travaux.
L'objectif est de créer une liaison structurante pour les déplacements doux, même si les travaux physiques n'ont pas encore commencé.
La distance réhabilitée s'étendra sur 2,160 Km

Partenaires de l'action

- Administrations communales : Frameries & Dour - services urbanismes, environnements, mobilités
- SPW - Département de la ruralité et des cours d'eau
- Fondation Rurale de Wallonie - FRW
- IDEA
- CLDR (Commission Locale de Développement Rural)
- Fondation Rurale de Wallonie (FRW)
- VisitMONS
- VisitWAPI

Indicateurs

Le projet ayant été approuvé tout récemment par la tutelle, il n'est pas encore possible de définir d'indicateurs autre que celui des réunions auxquelles l'ADL n'a pas encore été conviée.

Résultat atteint

- Amélioration significative de la sécurité et du confort des déplacements cyclables et piétons sur cet axe intercommunal.
- Renforcement des déplacements domicile-travail et scolaires à vélo, en complément de l'offre de mobilité existante.
- Structuration d'un axe de mobilité douce reconnu, préfigurant une véritable « autoroute cyclable » à l'échelle locale.
- Valorisation de l'image de Frameries comme commune engagée dans la transition écologique et la mobilité durable.
- Mise en place d'une dynamique intercommunale durable, facilitant le développement futur d'autres liaisons cyclables.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.2.3.7. Action n°7 - Aménagement des sentiers et pistes cyclables par du mobilier divers, des bornes de recharge, etc.

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Action discontinuée car redondante avec les actions :

- Action n°4 - Réaménagement des sentiers et espaces de loisirs au bois de Colfontaine
- Action n°6 - Développement d'une "autoroute cyclable" vers la commune de Dour

6. Actions récurrentes

Sélectionnez les actions récurrentes que vous avez mises en place

- Annuaire, répertoire
- Mise à jour des bases de données
- Newsletter / site web / réseaux sociaux
- Participation aux événements des acteurs locaux
- Réalisation de 'welcome pack'
- Accompagnement de porteurs de projets
- Séances d'informations
- Actions de réseautage à destination des entreprises du territoire
- Actions de promotion du commerce local
- Cadastre des cellules vides
- Développement de partenariat
- Participation aux différentes plateformes

Autres

7. Indicateurs globaux

Nombre d'indépendants sur le territoire

Nombre de producteurs vendant en circuit court

Nombre de commerces et répartition par catégorie des commerces (selon la demande d'agrément).

Catégorie de commerces	Nombre
Agences Hippiques	<input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value="2"/>
Alimentation (Produits)	<input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value="7"/>
Animaux (Toilettage)	<input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value="7"/>
Antiquités	<input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value="1"/>
Articles de pêche	<input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value="2"/>
Autos (Garage mécanique - Concessionnaire)	<input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="7"/>
Bâteaux	<input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value="1"/>
Bijouterie	<input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value="1"/>
Blanchisseries - Lavoir automatique	<input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value="8"/>
Bois (Industrie)	<input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value="1"/>
Boucheries	<input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value="3"/>
Boulangeries	<input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="0"/>
Bricolage	<input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value="3"/>
Cadeaux	<input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value="3"/>
Car Wash	<input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value="2"/>
Chauffage	<input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value="2"/>
Chaussures	<input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value="1"/>
Coiffure	<input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value="2"/> <input type="text" value="9"/>
Couture	<input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value="1"/>
Cuisine	<input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value="1"/>
Décoration d'intérieur	<input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value="2"/>
Dragées-Pralines	<input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value="1"/>
Drive-in	<input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value="1"/>
Electricité	<input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value="3"/>
Electroménager	<input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value="1"/>
Élevage de chevaux et d'autres équidé	<input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="0"/>
Ferronnerie	<input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value="2"/>
Fleuristes	<input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value="2"/>
Horeca	<input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value="6"/> <input type="text" value="1"/>
Fruits-et-légumes	<input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value="1"/>
Maroquinerie	<input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value="1"/>
Garnisseur	<input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value="1"/>
Informatique	<input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value="6"/>
Instituts de beauté	<input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value="6"/>

Jardins					5
Mercerie					1
Librairies					6
Marbreries					2
Mazout					1
Peinture					3
Studios photos					2
Pneus					3
Pompes funèbres					4
Quincaillerie					1
Solarium					1
Stations Service					5
Supermarchés					5
Tatoueur					2
Textiles				1	1
Agence de voyage					1
Torrefaction					1
Traiteurs					4
Vins-Liqueurs					2
Total :		2	6	0	

8. Échange de connaissances et de bonnes pratiques dans le cadre de l'inter-ADL

Date	Lieu	Thème
01/07/2025	Hôtel de Ville - Grand-Place d'Ath	Accompagner, professionnaliser et dynamiser les acteurs économiques locaux grâce à des solutions humaines, innovantes et ancrées dans le territoire. - gestion RH et obligations légales (Group S) - facturation électronique et digitalisation des processus (Guidoo) - solutions innovantes d'emploi partagé (DBH-Emploi)
15/10/2025	ADL Colfontaine	1ère rencontre entre Mr Amaury Denies et Mme Minet Xavière afin de prendre le pli des bonnes pratiques dans le cadre de la direction d'une ADL
13/11/2025	Inter-ADL du Hainaut en visio-conférence	Réflexion et préparation sur les renouvellements d'agrèments & recensement des questions, préoccupations et pratiques de terrain dans l'attente d'informations du cabinet de Mr Jeholet

9. Formation continue des agents

Date	Durée (en jours)	Sujet	Organisme dispensateur
01/01/2025	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> 0	Pas de formation(s) en 2025 pour les agents ADL	∅
.././.....	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>		
.././.....	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>		

10. Commentaires (facultatif)

L'année 2025 s'est inscrite comme déterminante pour l'ADL, ses membres, son assemblée générale, son organe d'administration et ses agents. Elle a marqué à la fois le renouveau lié au changement de mandature politique et l'opportunité de faire évoluer nos pratiques à la suite du contrôle mené en 2024 par le Département de l'Inspection du SPW EER. Ces éléments ont constitué un levier pour renforcer notre fonctionnement et consolider notre avenir.

Dans ce contexte, le plan d'actions présenté pour 2025 s'est voulu volontairement réaliste et pragmatique. Il tenait compte de l'avancement de l'année tout en laissant l'espace nécessaire à la mise en œuvre progressive des adaptations souhaitées et impulsées par la direction régionale.

Au-delà des spécificités de l'exercice 2025, l'ADL se projette résolument vers l'avenir. Plusieurs actions seront poursuivies ou initiées en 2026, en parfaite cohérence avec les deux priorités stratégiques qui guident notre engagement.

La période de transition managériale qu'a connue l'ADL en 2025 a naturellement conduit à prioriser la continuité des activités et la réorganisation interne. Dans ce contexte, le déploiement d'un programme de formations structurées a été temporairement reporté, afin de garantir sa cohérence et son adéquation avec la nouvelle organisation.

La stabilisation récente de la direction permettra désormais d'inscrire ces formations dans une démarche pérenne et pleinement alignée avec les besoins de l'ADL.

Dans un territoire en constante évolution, l'ADL s'engage à développer de nouveaux partenariats porteurs. L'ambition est claire : renforcer notre réactivité, accroître la visibilité de nos actions et maximiser leur impact.

Cette dynamique positive donne à l'ADL les moyens de jouer pleinement son rôle : soutenir activement le développement économique local et valoriser, avec enthousiasme et cohérence, les actions menées au service de notre commune.

11. Déclaration sur l'honneur et engagements

<input checked="" type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom
<input type="checkbox"/> Mme	Denies	Amaury

Fonction

Directeur ADL

- habilité à signer
- déclare sur l'honneur que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts et complets.
- accepte le contrôle par les fonctionnaires désignés à cet effet par le Gouvernement wallon et s'engagent à communiquer dans le mois tout changement d'agent et toute modification de contrat ou de régime de travail, en joignant copie des pièces probantes.

12. Protection de la vie privée et voies de recours

12.1. Protection de la vie privée

Comme le veut le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant le formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service du Gouvernement wallon en charge de la démarche qui est identifié dans le formulaire ;
- vous pouvez avoir accès aux données à caractère personnel vous concernant qui sont éventuellement détenues par le Service public de Wallonie en introduisant une demande via le formulaire « Demande de droit d'accès à mes données personnelles » ;
- vous pouvez exercer le droit à la rectification de vos données en vous adressant aux administrations du Service public de Wallonie avec lesquelles vous êtes en contact ;
- les droits à l'effacement des données, à la limitation du traitement et à l'opposition au traitement ne peuvent s'exercer que dans certains cas spécifiques et limités vis-à-vis des autorités publiques. L'administration du Service public de Wallonie avec laquelle vous êtes en contact, vous précisera si l'exercice de tels droits est possible pour le traitement concerné.

12.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

1. **Introduire un recours interne à l'administration.**

Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.

2. **Adresser une réclamation auprès du Médiateur.**

Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur

Tél. gratuit 0800 19 199

<http://www.le-mediateur.be>